



Assemblée générale

Cinquante-septième session

44^e séance plénière

Vendredi 8 novembre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

En l'absence du Président, M. Nguyen Thanh Chau (Viet Nam), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 24 de l'ordre du jour (suite)

Culture de paix

Projet de résolution : A/57/L.12

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur le point à l'ordre du jour à sa 43^e séance plénière, le lundi 4 novembre 2002, et a adopté le projet de résolution A/57/L.9/Rev.1, devenu la résolution 57/6.

Je donne la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/57/L.12, intitulé « Compréhension, harmonie et coopération religieuses et culturelles ».

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au nom des délégations de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, de la Chine, des Émirats arabes unis, de l'Iran, de la Jordanie, du Kirghizstan, du Koweït, du Liban, de la Malaisie, du Qatar, du Soudan et de ma propre délégation, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution contenu dans le document A/57/L.12 qui propose l'adoption du projet de déclaration sur la

compréhension, l'harmonie et la coopération religieuses et culturelles.

Depuis la fin de la guerre froide, il y a eu une recrudescence de l'intolérance religieuse et culturelle dans diverses parties du monde. Dans plusieurs pays développés, la montée de la xénophobie, de l'intolérance religieuse et raciale et de la discrimination a comme corollaire la multiplication des partis politiques s'opposant aux immigrants. Certains conflits et différends apparus après la guerre froide ont leurs racines dans l'intolérance et l'antipathie religieuses. Dans certains cas, on observe un lien croissant entre des conflits et différends chroniques et l'identité religieuse. Ces conflits ont été très souvent exacerbés par la ferveur religieuse, ce qui en complice encore le règlement.

L'incompréhension et la suspicion mutuelles entre les croyants appartenant à diverses confessions et cultures se sont beaucoup aggravées au lendemain des tragiques attentats terroristes du 11 septembre. Malgré les déclarations des dirigeants du monde assurant que la guerre contre le terrorisme ne visait aucune religion ou aucun groupe religieux ou social particulier, la discrimination et les mauvais traitements ont proliféré, comme l'a souligné le rapport du Secrétaire général (A/57/204) consacré aux mesures à prendre pour lutter contre les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance. Malheureusement, des analyses et des théories académiques simplistes, projetant un conflit de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



civilisations, ont donné une apparence de respectabilité à la pratique et à la profession de discrimination et d'intolérance religieuses et culturelles. Au cours des derniers mois, certains extrémistes sont allés jusqu'à attaquer les enseignements religieux de l'Islam et insulter des personnalités religieuses respectées. Ces préjugés, cette haine et ces blasphèmes ont suscité une colère légitime et généralisée chez les croyants musulmans.

Dans certains États, des groupes partisans exploitent les idées toutes faites concernant l'Islam et les musulmans pour justifier des actes institutionnels et individuels de discrimination et de répression contre des minorités musulmanes ou des populations musulmanes, sous couvert de lutte contre le terrorisme. Face à ces pratiques, l'on note une réaction négative croissante dans les pays musulmans.

Ces modèles et pratiques dangereux de discrimination, d'intolérance et de haine, basés sur la religion et la culture, doivent être abordés et éliminés par la communauté internationale, car ils pourraient sinon s'institutionnaliser, voire devenir la norme dans certains pays. Du fait de cette bigoterie et ces préjugés, les conflits et différends qui existent dans diverses régions du monde pourraient s'aggraver.

La diversité religieuse et culturelle dans le monde d'aujourd'hui doit être considérée comme un facteur de créativité, de dynamisme et de complémentarité et non comme motif d'un nouveau affrontement idéologique et politique. Le respect, l'acceptation et l'appréciation de la riche diversité des cultures du monde doivent être encouragés par l'ouverture, la communication, la liberté d'opinion et le savoir. Une interaction soutenue entre les religions et les cultures du monde est un moyen indispensable de lever le voile sur l'ignorance, les idées fausses et les préjugés qui sont devenus si visibles au cours de ces derniers temps.

Dans son discours à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président du Pakistan, le Général Pervez Musharraf, a proposé l'adoption par l'Assemblée générale d'une déclaration sur la compréhension, l'harmonie et la coopération religieuses et culturelles en tant que première étape dans la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle. La délégation du Pakistan, avec d'autres coauteurs, a donc présenté les projets de résolution et de déclaration figurant dans le document A/57/L.12. Cette proposition a l'appui de principe des

États membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

Cette proposition s'inspire du travail considérable déjà accompli pour promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et le dialogue entre les religions et les cultures. La Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale ont adopté plusieurs résolutions sur la question de la diffamation des religions et de l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. L'Assemblée a reconnu, dans la résolution 56/6 du 9 novembre 2001, la contribution appréciable qu'un dialogue entre les civilisations pourrait apporter pour renforcer la prise de conscience et la compréhension des valeurs communes de toute l'humanité. La Déclaration des principes de tolérance adoptée en 1995 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture appelle à la promotion de la tolérance par les programmes et les institutions dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication. La Déclaration sur une culture de paix, adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, lie le développement d'une culture de paix à l'élimination de la discrimination, et prône la promotion de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité entre toutes les civilisations, tous les peuples et toutes les cultures, y compris à l'égard de minorités ethniques, religieuses et linguistiques.

De nombreux groupes à vocation religieuse, organisations gouvernementales et non gouvernementales, sociétés savantes et universités cherchent à promouvoir le dialogue et la compréhension entre les religions. Ces initiatives et ces processus doivent être unifiés et harmonisés pour arrêter et inverser les tendances et manifestations troublantes d'intolérance religieuse, d'affrontement et de discrimination.

Le projet de résolution qui figure dans le document A/57/L.12 est simple et a un caractère de procédure. Aux termes du projet, l'Assemblée, tout en exprimant sa préoccupation avant la résurgence de préjugés religieux et culturels et en appelant à une reconnaissance bienveillante de la diversité religieuse et culturelle, solliciterait l'appui au projet de déclaration annexé.

Dans son préambule, le projet de déclaration rappelle les résolutions pertinentes et les instruments

internationaux importants, réaffirme les obligations des États, exprime la préoccupation ressentie face à l'intolérance et aux préjugés et insiste sur la nécessité d'éliminer la haine.

Dans son dispositif, le projet de déclaration appelle à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et recommande de faciliter la participation des minorités à la vie politique, économique, sociale, religieuse et culturelle des sociétés. Il dénonce les actes d'intolérance, la discrimination, les clichés, les stéréotypes raciaux, le sectarisme et l'incitation à la haine sous toutes leurs formes.

Le projet de déclaration salue la contribution utile des organisations non gouvernementales et de la société civile, en particulier des organisations à vocation religieuse, visant à créer une culture de tolérance, de compréhension et de respect pour les autres croyances et les autres cultures. Ces organisations sont invitées à promouvoir une interaction entre les croyances à tous les niveaux.

L'organisation des Nations Unies, en tant qu'instance internationale la plus représentative, est très bien placée pour coordonner et superviser l'interaction au niveau international et entre les sociétés ainsi que la coopération, comme envisagé dans le projet de déclaration. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme est appelé à promouvoir, dans le cadre de son mandat, l'application et le suivi des dispositions du projet de déclaration et à coordonner les activités liées à la promotion de l'harmonie, de la compréhension et de la coopération religieuses et culturelles.

Les auteurs de ces projets de résolution et de déclaration figurant dans le document A/57/L.12 tiendront des consultations officieuses à participation non limitée durant la première semaine de décembre en vue de finaliser un document qui puisse être approuvé par consensus par l'Assemblée générale.

L'adoption de ce projet de déclaration représentera un rejet opportun, ferme et global du message d'intolérance, de haine et de discrimination de certains sectaires et belligérants. Son adoption par l'Assemblée contribuera considérablement à développer la compréhension religieuse et culturelle et à promouvoir les objectifs de paix, de sécurité et de prospérité universels.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 32 de l'ordre du jour « Les techniques de l'information et de la communication au service du développement ». Les Membres se rappelleront que l'Assemblée générale a commencé son débat sur ce point à sa quarante-troisième séance plénière, le lundi 4 novembre.

M. Helg (Suisse) (*parle en anglais*) : Le monde est devenu un cadre beaucoup plus réduit grâce aux nouvelles facilités techniques et à la vitesse considérable avec laquelle nous pouvons communiquer au-delà des frontières et des continents. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) nous permettent de transmettre des signaux simultanément, sous forme de texte, de son et d'image. Un événement dans le monde se sait immédiatement sur toute la planète, au moins potentiellement.

Mais il est clair que les TIC ont un impact beaucoup plus grand que le simple fait d'accélérer et de faciliter l'échange d'informations. Elles ont transformé la façon dont nous traitons et apprécions l'information et le savoir en faisant de ce dernier un capital structurel des institutions et des entreprises. Nous parlons aujourd'hui à juste titre de l'économie du savoir.

Les TIC ont le pouvoir de réaliser des changements qualitatifs dans de nombreux domaines. Par exemple, elles ont une influence sur l'interaction entre les États et les autres parties intéressées, ce qui affecte les questions de gouvernance, de démocratie, de droits de l'homme, de services publics, etc.

À l'instar de la révolution industrielle, la révolution numérique a, elle aussi, ses bénéficiaires et ceux qui n'en profitent pas encore, créant ainsi ce que l'on a l'habitude d'appeler le fossé numérique. Une fracture numérique de taille sépare le nord du sud, mais n'oublions pas non plus qu'il existe de multiples fossés numériques dans pratiquement tous les pays et toutes les sociétés, par exemple entre les sexes, entre les jeunes et les vieux, entre les cultures et entre les secteurs privé et public.

Si l'on se place du point de vue de ceux qui ne sont pas encore du bon côté de la fracture numérique, les conséquences sont fondamentales. Le défi consiste à transformer le fossé en avantage numérique. Les TIC sont susceptibles d'être un puissant outil de développement durable et d'atténuation de la pauvreté et de contribuer à atteindre les objectifs du Millénaire

en matière de développement. Mais il faut pour cela mettre en place des environnements propices, et cela exige des efforts considérables.

La question pratique à se poser est la suivante : quels sont les bons cadres? Quels sont les efforts les plus judicieux? Où sont les points d'entrée qui permettront d'optimiser l'impact des projets et programmes? Il va de soi qu'aucun avantage numérique ne sera possible faute d'infrastructure et de technologie appropriées et faute d'investissements connexes. Mais l'accès aux réseaux, à lui seul, ne suffit pas. Il doit s'accompagner d'un renforcement des capacités ainsi que des institutions. Pour combler dans un pays les fossés sur le plan numérique et de l'information, il faudra trouver des moyens d'intégrer les pauvres et les communautés marginalisées. Les jeunes et les femmes ont un rôle important à jouer pour amplifier l'effet de nos efforts. Les informations locales et particulières, les savoirs autochtones, les règles et les droits de la communication constituent également d'autres aspects importants d'une future société de l'information qui serait mondiale et équitable.

Sinon, l'accès à Internet peut créer de nouveaux fossés si, par exemple, les pays du Sud se contentent de devenir des consommateurs de l'information produite et détenue par le Nord. Nous pensons qu'il est impératif de promouvoir la production et l'échange des contenus locaux, fondés sur les cultures et les langues locales. Ainsi, les pays en développement ont besoin plus particulièrement de formuler leur propre vision d'une société de l'information, compte tenu des particularités de leurs régions et de leurs sociétés.

Néanmoins, aucun progrès ne sera réalisé en l'absence de mécanismes adaptés et opérationnels de financement de projets visant à réduire le fossé numérique. Les modèles de financement doivent trouver l'équilibre nécessaire entre la libéralisation et les obligations de service public afin de veiller à ce que les pauvres en tirent profit également. Des politiques et des cadres de réglementation appropriés aux niveaux mondial, régional, national et local permettront également de renforcer les initiatives que prendront les gouvernements et les particuliers.

S'agissant de la mise en oeuvre, la tâche consistant à générer des dividendes numériques ne peut pas être laissée aux seuls gouvernements, aux organismes bailleurs de fonds ou aux organisations

internationales. Il faut qu'y participent la société civile, le secteur privé, les universités et les professionnels des TIC. Tous, ensemble, ont des rôles importants à jouer. Seule une approche multipartite permettra à tous les secteurs de la société, y compris au niveau de la base, de donner forme à ces efforts pour combler le fossé. De même, il est nécessaire d'avoir un échange d'informations et une coopération Sud-Sud et Sud-Nord sur les expériences pratiques de l'utilisation des TIC et de la communication au service du développement. La voix des pays en développement doit être entendue et renforcée dans le dialogue politique mondial.

Les autorités suisses ont reconnu très tôt l'importance des TIC en tant qu'outil de développement et ont demandé à l'Agence suisse pour le développement et la coopération de s'atteler à cette question. Cet organisme a participé de façon active à la première Conférence du savoir mondial qui s'est tenue en 1997 et a mis en place un groupe spécial consacré aux « TIC au service du développement ». En 2001, le chef de l'Agence suisse pour le développement a également été élu au poste de Président de l'Alliance mondiale pour le savoir. Il s'agit d'un réseau en constante évolution, avec une participation multisectorielle et large, destiné à partager l'information et les connaissances en matière d'utilisation des TIC au service du développement durable. Il renforce le plaidoyer aux niveaux régional et mondial afin que les voix des parties intéressées marginalisées puissent se faire entendre. Il offre également à ses membres des services grâce à sa présence virtuelle, à son marché, à son bulletin et à ses publications, ainsi que les possibilités d'avoir un dialogue en réseau et des sessions de partage du savoir.

Dans le cadre de son engagement général dans le domaine des TIC au service du développement, le Gouvernement suisse participe activement au processus préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Genève en décembre 2003 et à Tunis en 2005. Il préconise une participation ouverte à tous, qui s'étende à la société civile, au secteur privé ainsi qu'aux autres parties prenantes, et il appuie l'idée d'une série d'événements en réseau. Une architecture complétant le Sommet intergouvernemental avec des plates-formes officielles parallèles permettra d'accroître les possibilités pour tous de se faire entendre.

De même, le Gouvernement suisse préconise une approche globale pour des discussions thématiques. Le Sommet doit aller au-delà des questions techniques et de télécommunications afin de se rapprocher d'une société d'information équitable et généralisée qui soit fondée sur des valeurs partagées et sur la diversité culturelle. Le Sommet doit explorer et recommander des initiatives pratiques et des mesures concrètes encourageant des utilisations des TIC ciblées sur la pauvreté aux fins du développement et de l'autonomisation des femmes.

Les débuts de l'ère des TIC et d'Internet ont été marqués par des possibilités infinies, la liberté des communications, la conviction selon laquelle le partage des informations et du savoir est bénéfique pour tous ainsi que par le recours à des phrases comme « partager nous enrichit » ou « le savoir n'est pas seulement renouvelable, il croît avec l'utilisation qu'on en fait ». Nous devons tous oeuvrer à étendre ces bénéfices à tous et à pleinement mettre en oeuvre le potentiel offert par les TIC aux fins d'atténuer la pauvreté, de créer des emplois et d'investir dans un avenir riche de possibilités.

M. Lee Ho-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais dire combien ma délégation est heureuse de la contribution positive qu'a apportée la Réunion que l'Assemblée générale a consacrée aux technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement qui s'est tenue en juin dernier. Comme le reflète la participation de haut niveau des parties intéressées représentant la communauté internationale, le secteur privé et la société civile, cette réunion a atteint l'un de ses objectifs principaux, qui était d'accroître la sensibilisation et de faire mieux connaître au niveau politique les questions multiformes entourant les TIC. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale s'emploiera à soutenir et à mettre à profit l'élan qui a été créé jusqu'au Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en 2003 et 2005.

Comme le Président de l'Assemblée générale à la cinquante-sixième session l'a déclaré dans sa synthèse de la Réunion, il est urgent d'intégrer efficacement et dans les meilleurs délais les technologies de l'information et des communications au développement, car le fossé numérique se creuse jour après jour et devient plus difficile à combler. À cet égard, ma délégation voudrait féliciter le Groupe

d'étude sur les TIC et le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies pour leurs efforts visant à impliquer dans la promotion des possibilités du numérique les organisations intergouvernementales, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile. En effet, pour progresser dans la recherche d'une solution à cette question redoutable, nous devons mettre en commun les ressources et le savoir de tous les secteurs de la société dans une démarche marquée par la collaboration et la coopération.

Un partenariat effectif entre les pays dotés d'une infrastructure des TIC, d'expérience et de savoir et ceux qui en sont dépourvus est essentiel si l'on veut que tous les pays du monde aient des chances égales de tirer profit des TIC. À cet égard, la République de Corée est résolue à partager son expérience et sa compétence uniques avec les pays en développement.

Comme le Ministre de l'information et des communications de mon pays l'a déclaré à la séance de juin, la République de Corée a, pour sa part, tiré avantage des possibilités du numérique pour s'élever du niveau de pays en développement nouvellement industrialisé au rang de douzième économie mondiale et de chef de file mondial en matière de TIC. Par l'adoption d'un plan global en faveur de la promotion de l'information, le Gouvernement coréen a fait des TIC une priorité nationale, bâti une infrastructure des TIC et adopté des programmes qui intègrent les TIC à tous les secteurs, régions et classes socioéconomiques de la société coréenne.

Comme mon pays l'a appris de première main, des ressources humaines de première qualité sont cruciales pour le développement d'une économie fondée sur le savoir. En effet, la République de Corée doit en grande partie son développement à sa main-d'oeuvre hautement qualifiée. Reconnaisant cet état de fait, le Gouvernement coréen a constamment mis en oeuvre des programmes de mise en valeur des ressources humaines dans le souci de créer une génération de Coréens familiarisés avec les TIC. Les efforts du Gouvernement pour favoriser la créativité et la croissance dans le secteur privé grâce à la promotion des principes du marché, tels que la concurrence, la libéralisation, la déréglementation et la privatisation ont été d'autres clefs du succès. Une troisième stratégie du Gouvernement coréen a consisté à accorder la priorité à la promotion de l'investissement étranger direct et à la coopération internationale. Par suite de sa

recherche active d'investissement étranger direct, la Corée a bénéficié d'un afflux de capitaux et de technologies de pointe ainsi que de meilleures compétences de gestion et de meilleurs emplois. De plus, le Gouvernement coréen continue de rechercher activement des possibilités de coopération internationale par le biais d'initiatives mondiales et régionales liées aux TIC.

Depuis que les TIC sont devenues un instrument de plus en plus important dans le processus de développement, la République de Corée s'est associée aux efforts déployés par la communauté internationale pour combler le fossé numérique grâce à des projets de mise en valeur des ressources humaines et de développement de l'infrastructure des TIC dans le cadre de mécanismes bilatéraux et multilatéraux, notamment les commissions régionales de l'ONU.

La Corée a, au moyen d'un fonds d'affectation spéciale, versé des contributions à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le Gouvernement coréen met actuellement en oeuvre divers projets, tels que la création de centres régionaux de l'information et des télécommunications, la mise en place de programmes de formation des ressources humaines aux TIC et l'établissement de réseaux éducatifs électroniques, en particulier en Afrique, dans les pays en développement et ailleurs. Depuis 1991, nous avons invité environ 1 200 stagiaires étrangers spécialisés dans les TIC à participer en Corée aux programmes de développement des ressources humaines et avons envoyé plus de 600 volontaires et spécialistes coréens des TIC à mettre en oeuvre des programmes à l'étranger.

Ma délégation tient toutefois à souligner que les partenariats entre les pays dotés ou dépourvus de ressources en matière de TIC ne sont qu'une des clefs du succès pour combler le fossé numérique. La participation active du secteur privé et celle de la société civile sont essentielles aussi, par exemple pour promouvoir la croissance économique, assurer le progrès social, renforcer la lutte contre les pandémies mondiales et réduire les inégalités entre les sexes grâce aux possibilités du numérique. En outre, ma délégation appuie fermement la mise en valeur de la coopération régionale et Sud-Sud, par laquelle les nations en développement seraient à même de partager des données d'expérience précieuses et les meilleures pratiques.

En même temps que l'industrie des TIC se développe, la communauté internationale a pour obligation non seulement de diffuser les possibilités du numérique, telles que le commerce électronique et le e-gouvernement, mais également de prévenir et de combattre l'utilisation abusive de ces possibilités dans la nouvelle arène de la cybercriminalité. Ma délégation est fermement convaincue que la communauté internationale devrait collaborer en échangeant des informations, en établissant un cadre juridique et en développant des compétences et des technologies pour lutter contre cette nouvelle menace à la sécurité.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir de ma délégation que l'ONU continuera à jouer un rôle crucial en ralliant les principales parties prenantes pour faire mieux connaître les TIC et élaborer et mettre en oeuvre des stratégies pour combler le fossé numérique. Nous sommes certains que le futur Sommet mondial sur la société de l'information de 2003 et 2005 fournira une occasion importante de collaborer et de coopérer en rassemblant différentes parties prenantes. Pour sa part, la République de Corée reste attachée à ces objectifs et attend avec intérêt de partager son expérience et de travailler en collaboration pour créer des possibilités numériques pour tous.

M. Mizukami (Japon) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi de prendre la parole sur le point 32 de l'ordre du jour, « Les technologies de l'information et des communications au service du développement », à la présente séance plénière. Le Japon attache une grande importance à la promotion de la coopération internationale dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). Nous avons activement tiré profit de toutes les possibilités qui se sont présentées pour mener des discussions plus poussées sur ce sujet. À l'ONU, la question a été abordée en premier lieu lors du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social en 2000. Nous voudrions également faire mention de la réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement. Pendant deux jours, plus de 50 États Membres ont mené une discussion très constructive sur les possibilités offertes et les défis posés par le développement des TIC.

Nous assistons à la transformation structurelle la plus importante du monde depuis la révolution industrielle. Bien que l'industrie des technologies de l'information puisse parfois être affectée par les

conditions économiques, c'est un phénomène qui ne peut être inversé. Au cours des années à venir, les technologies de l'information et des communications resteront une infrastructure fondamentale, voire indispensable. À cet égard, il est important de créer une société de l'information où chacun puisse tirer pleinement profit des TIC et utiliser ces technologies comme base du développement. Les TIC doivent servir à accélérer le développement et non pas à élargir l'écart économique.

Afin de tirer pleinement profit des TIC, nous devons également considérer la question de la cybersécurité. À partir du moment où un particulier ou un pays est connecté, il n'est plus à l'abri du cyberterrorisme. En même temps que croît l'importance de l'information et des réseaux, les dommages que peut causer le cyberterrorisme augmentent également. Ce facteur peut être suffisamment onéreux pour la société pour compromettre les efforts de développement. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a pris une part active à la rédaction des lignes directrices régissant la sécurité des systèmes et réseaux d'information, de la culture de la sécurité, adoptées par le Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et s'est associé aux États-Unis en tant que coauteur du projet de résolution A/C.2/57/L.10, intitulé « Création d'une culture mondiale de la cybersécurité », qui a été présenté à la Deuxième Commission et se base sur les lignes directrices de l'OCDE. Nous invitons tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution très important qui traite d'une question absolument fondamentale pour tous les pays du monde.

Dans un souci d'échanger des vues et de susciter une prise de conscience accrue, nous participons activement au débat mais nous sommes également déterminés à aider en intervenant directement sur le terrain. Le Japon a apporté des contributions à la fois bilatérales et multilatérales et a insisté sur la coopération avec les organisations internationales. Sa contribution de 5 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale thématique pour les TIC du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est un témoignage de sa coopération multilatérale dans ce domaine. Ce fonds, essentiellement financé par le Japon, permet au PNUD de tirer pleinement parti de ses compétences afin de préparer et d'appliquer des projets dans le but de

réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement.

Le Sommet mondial sur la société de l'information se tiendra en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Nous remercions l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui, dès le départ, a joué un rôle important dans l'organisation de ce sommet. Le Japon est déterminé à poursuivre son appui au Sommet – appui qui se concrétise de diverses manières et à plusieurs niveaux. Du 13 au 15 janvier 2003, le Japon accueillera la Conférence régionale asiatique consacrée au Sommet mondial sur la société de l'information. Grâce à cette réunion ministérielle préparatoire, qui se tiendra à Tokyo, les pays de la région pourront débattre de leurs intérêts et de leurs points de vue et élaborer à partir de là des propositions à présenter au Sommet. Cette conférence donnera aux participants au Sommet la possibilité de procéder à un échange de vues direct et d'approfondir la compréhension qu'ils ont des questions en cause. Des invitations ont été envoyées aux États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et aux organisations internationales. Par ailleurs le secteur commercial et la société civile devraient également y participer. Nous nous félicitons de la coopération active du système des Nations Unies, en particulier des organismes qui contribuent à l'organisation de cette manifestation, à savoir la CESAP, l'UIT, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

On n'a cessé de nous dire que les TIC n'étaient qu'un moyen et pas une fin. Nous sommes d'accord sur ce point, mais il ne faut pas pour autant en tirer la conclusion erronée qu'elles sont d'une importance secondaire. Si nous ne disposons pas du moyen, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs dont nous sommes convenus. C'est pourquoi nous devons accorder une attention toute particulière à la façon dont nous pouvons tirer le meilleur parti possible de cet outil. Nous espérons que le Sommet mondial sur la société de l'information et son processus préparatoire nous permettront d'y parvenir.

M. Alcalay (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Conformément au mandat du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77, nous venons de tenir il y a quelques jours, du 27 au 30 octobre, la première Conférence de haut niveau sur la science et la technologie du Groupe des 77 dans la ville de Dubaï, dans les Émirats arabes unis. Grâce à

l'appui du pays hôte, les représentants intergouvernementaux et les scientifiques originaires du monde en développement se sont réunis pour traiter de trois thèmes d'une importance fondamentale pour le monde en développement: les technologies de l'information et des communications (TIC), la biotechnologie et l'approvisionnement en eau potable.

Comme nous traitons aujourd'hui de la question des technologies de l'information et des communications, qu'il me soit permis, au nom du Groupe des 77, de faire quelques brèves observations sur les conclusions qui ont été tirées par les représentants des pays qui font partie de notre groupe et qui sont reflétées dans le document qui sera diffusé la semaine prochaine en tant que document officiel de l'Organisation des Nations Unies. La Déclaration de Dubaï contribuera ainsi à la promotion de la science et de la technologie dans le Sud.

Dans cette déclaration, nous réaffirmons notre détermination à appliquer des plans d'action concrets et spécifiques aux niveaux national et international en vue de promouvoir et de développer les connaissances et les technologies dans le Sud, en mettant l'accent sur le rôle central qui revient à l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de démanteler les barrières auxquelles se heurte le monde en développement dans l'acquisition du savoir et de la technologie, notamment dans ce domaine très important des technologies de l'information et des communications au service du développement.

La Déclaration de Dubaï met certes l'accent sur la coopération Sud-Sud mais reconnaît en même temps qu'il faut promouvoir la coopération avec les pays développés pour parvenir au niveau de développement scientifique et technologique nécessaire comme l'ont souligné les orateurs précédents, notamment le représentant de la Corée, qui a insisté non seulement sur la coopération Sud-Sud mais aussi sur le développement de la coopération Sud-Sud-Nord.

C'est donc pour moi un grand honneur que de pouvoir, au nom du Groupe des 77, exprimer notre satisfaction du fait que l'Assemblée générale examine la question des technologies de l'information et des communications. Mais cet examen doit faire apparaître une réelle volonté d'agir qui nous permette d'élaborer entre l'année prochaine et 2005 une stratégie concrète pour aller plus loin dans cette participation.

Les progrès rapides de la science et de la technologie enregistrés ces dernières années, notamment dans des domaines comme la microélectronique, la biotechnologie et les technologies de l'information, doivent donner un nouvel élan au développement économique et social dans le monde, en particulier pour les pays les plus pauvres. Les technologies de l'information et des communications constituent un facteur qui nous permettra de toute évidence de donner à des centaines de millions de personnes de par le monde la possibilité de promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement, de favoriser l'égalité sur le plan de la croissance et du développement économique, réduire les disparités entre pays développés et pays en développement, faciliter l'accès aux connaissances et à l'éducation à tous les échelons de la société afin de permettre à tous les individus et aux communautés locales de réaliser leur potentiel et leurs aspirations et de renforcer les capacités qui leur permettront d'adopter des décisions en toute connaissance de cause. Il s'agit là d'une technologie axée sur l'individu et qui s'adresse à tous.

La majorité de la population mondiale vit encore dans la pauvreté. Des millions de nos frères humains ne bénéficient toujours par des technologies de l'information et de la communication. Le potentiel considérable de ces technologies, pour l'essentiel, échappe aux pays en développement. Nos pays doivent se libérer de la dépendance technologique afin de trouver le moyen d'acquérir ces technologies à notre profit, afin de pouvoir produire des biens et des services pour nos populations, et parvenir à l'application de solutions technologiques appropriées à des problèmes particuliers. Nous sommes à même de le faire si nous en prenons la décision.

Surmonter les disparités entre les pays en développement et les pays développés dans la production de connaissances techniques et scientifiques dans l'intérêt du développement social, économique, politique constitue un des principaux problèmes que doit affronter la communauté internationale. Il faut combler le gigantesque fossé numérique, qui s'élargit chaque jour, pour orienter le savoir au profit des peuples et des économies de la majorité des pays en développement. Il faut donc prendre des mesures urgentes et trouver des solutions concrètes avec la participation non seulement des gouvernements que nous représentons ici à l'Assemblée générale, mais

aussi des institutions multilatérales, des donateurs, du secteur privé, de la communauté scientifique et de la société civile. Autrement dit, nous devons impliquer toutes les composantes de la société dans cette grande entreprise pour préserver l'avenir de nos populations.

Les technologies de l'information et de la communication doivent être replacées dans le contexte plus large des priorités et des structures des pays en développement. Sans une vision commune et adéquate et sans coopération internationale appropriée, il ne sera pas possible de réduire progressivement ce fossé numérique si souvent évoqué à l'Assemblée. La révolution des technologies de l'information et de la communication continuera à marginaliser les peuples de notre planète et les économies de la majeure partie des pays en développement reposeront sur une structure toujours plus dépendante et auront des difficultés croissantes à surmonter les défis d'un monde inégal.

Pour le Groupe des 77 et la Chine, il est fondamental que nous puissions tirer des résultats concrets en diverses initiatives internationales qui ont été adoptées pour renforcer les capacités pour que les pays en développement puissent profiter des occasions offertes par les technologies de l'information et de la communication. Cela signifie qu'il faut agir, et pas seulement adopter des déclarations de pure forme. Les initiatives prises doivent créer des conditions adéquates pour encourager une action internationale orientée vers le développement. Ce n'est pas la science et la technologie comme fin en soi qu'il faut rechercher; ce débat a un but précis et c'est le développement, comme le reconnaît la déclaration ministérielle adoptée lors du segment de haut niveau de la session de 2000 du Conseil économique et social de même que la réunion de coordination du Conseil de 2001. Cela correspond également au mandat de l'Assemblée générale concernant l'étude des technologies de l'information et de la communication, lors de la session extraordinaire des 17 et 18 juin 2002. La création du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication constitue la reconnaissance de l'existence de ce fossé numérique entre pays développés et pays en développement. C'est pourquoi les travaux réalisés par ce groupe pour progresser dans ce domaine représentent une contribution efficace et appropriée à la poursuite de cet effort. Il y a lieu de souligner que cette question a eu une incidence particulière sur le Comité de l'information – et je me

permets de le faire car mon pays a l'honneur de présider cet important Comité – dans la mesure où la recherche d'une stratégie pour diffuser de façon efficace l'information sur les travaux de notre Organisation et sur les débats qui ont eu lieu au sein du Département de l'information permet d'aborder de façon adéquate, à l'époque de l'ouverture d'une nouvelle voie pour l'ONU, la recherche de mesures coordonnées et de faciliter la révolution des technologies de l'information et de la communication au sein même de l'Organisation afin de nous adapter à cette grande transformation que réclament nos peuples et nos dirigeants.

Nous attendons avec intérêt le Sommet mondial sur la société de l'information qui aura lieu en décembre 2003 à Genève et à Tunis en 2005. À Dubaï, la Conférence du Groupe des 77 a reconnu les possibilités immenses que ces réunions et le Sommet ouvriront pour le monde en développement, en coopération avec les pays développés, tendant à adopter des mesures qui nous permettront de renforcer la coopération Sud-Sud, mais orientée Sud-Sud-Nord.

L'ONU et d'autres organisations internationales ont réitéré l'importance des technologies de l'information et de la communication en tant que puissant outil d'intégration des pays qui composent l'ONU. Le moment est venu à honorer nos engagements en la matière et de faire progresser cette magnifique révolution des technologies de l'information et de la communication au profit des plus pauvres de la planète, c'est-à-dire au profit de toute l'humanité.

M. Fall (Sénégal) : C'est toujours un redoutable honneur et un exercice périlleux que de devoir prendre la parole après l'Ambassadeur du Venezuela, qui vient de nous présenter la position du Groupe des 77 et la Chine. Je voudrais non seulement le féliciter pour le brio avec lequel il vient de s'adresser à nous, mais également lui dire que ma délégation s'associe pleinement à la position qu'il vient d'exprimer.

Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation sénégalaise, vous exprimer notre sincère gratitude pour votre heureuse initiative d'inclure dans nos débats le thème si actuel et prégnant des techniques de l'information et de la communication au service du développement. En effet, il y a quelques mois seulement, précisément les 17 et 18 juin derniers, en application de la résolution 56/258, l'Assemblée

générale a convoqué une rencontre mémorable consacrée aux « Technologies de l'information et de la communication au service du développement », avec comme sous-thème la réduction du fossé numérique et la mise en oeuvre des possibilités offertes par la révolution numérique dans la nouvelle société de l'information. Le Président Abdoulaye Wade avait été l'invité principal, en sa qualité de coordonnateur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) du secteur stratégique des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les fortes disparités socioéconomiques, qui régulent l'accès à l'information, sont particulièrement inquiétantes, l'enchevêtrement pervers des tendances actuelles faisant craindre que le fossé numérique ne s'élargisse encore davantage, singulièrement entre l'élite des usagers privilégiés des autoroutes de l'information et la piétaille hagarde des analphabètes du numérique, relégués aux bas-côtés de la « Révolution du virtuel ». Quelques données, recueillies auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en fournissent hélas une lecture des plus édifiantes. La phonie-densité est de 10 lignes téléphoniques pour 100 personnes dans 83 pays, et moins de 1 % dans 25 pays; 61 États membres comptent moins d'un internaute pour 100 personnes; et le coût de l'accès à Internet, de 5 cents à la minute en Suisse par exemple, revient à 1 dollar en Afrique, soit une connexion 20 fois plus chère qu'en Europe.

C'est la raison pour laquelle les dirigeants africains, dans leur quête pressante pour trouver des solutions durables au sous-développement du continent, ont conféré au secteur de l'information et des technologies, une place de choix dans le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Leur conviction est qu'en facilitant l'intégration de l'Afrique dans la nouvelle société de l'information, notre continent maîtrisera davantage la gestion du développement, du commerce, de l'investissement et des finances, tout en oeuvrant plus efficacement à l'éradication de la pauvreté, dont participe, au demeurant, le combat titanesque pour vaincre l'ignorance et l'analphabétisme.

La voie royale pour réussir ce pari se résume en un mot, en un seul : l'éducation. Les chefs d'État africains ne s'y sont guère trompés, qui ont compris que le développement des ressources humaines et

l'éclosion des capacités créatrices constituent assurément un facteur déterminant de croissance économique, en raison précisément de ses effets induits multiplicateurs dans le processus de production. Aussi, devons-nous veiller à la mise en place correcte de stratégies et politiques porteuses, en vue de promouvoir un enseignement supérieur à même de produire des cadres compétents, capables de saisir toutes les opportunités de l'univers digital. Dans cette perspective, le soutien de l'ONU est primordial, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre des décisions et recommandations incorporées dans le Plan d'action de l'éducation de la Conférence de Dakar. Pour ce faire, il faudrait agir ensemble, pour briser le cercle vicieux conflits et pauvreté endémique; appuyer la promotion des opportunités digitales en Afrique et dans les pays les moins avancés (PMA); aider l'Afrique à évaluer ses besoins prioritaires et à mettre en oeuvre des stratégies efficaces pour mieux rentabiliser l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les objectifs de développement.

Pour sa part, le Gouvernement sénégalais a, très tôt, pris la juste mesure des immenses enjeux du monde digital, ainsi que des progrès fulgurants des technologies de l'information et de la communication. Il a favorisé la dissémination de cybercafés dans de nombreuses villes et le foisonnement de télécentres dans les localités les plus reculées du territoire. Il s'est également lancé, avec succès, dans la réalisation des liaisons sous-marines à fibres optiques et à grande capacité qui relie maintenant le Sénégal à de nombreux pays africains, mais aussi à l'Europe et à l'Asie. C'est le même souci de « désenclavement numérique » qui a amené l'État sénégalais à lancer, il y a peu, un ambitieux projet de parc technologique ou « Cybervillage », à l'entrée de la capitale, Dakar, doté d'infrastructures de télécommunications hautement compétitives, à l'intention des entreprises et en faveur des jeunes du continent souhaitant participer à la nouvelle économie.

S'inscrivant justement dans cette dynamique, mon pays a mis en oeuvre, avec le précieux appui de Microsoft, un programme dénommé « Case des tout petits », destiné à fournir une formation précoce en informatique aux enfants de deux à six ans, dont les besoins spécifiques seront pris en charge dans le cadre du Ministère nouvellement créé au sein du Gouvernement formé il y a tout juste deux jours. Dans

la même lancée, « l'Université du futur africain » qui sera implantée au Sénégal, va dispenser, en temps réel et par satellite, un enseignement pointu à un nombre considérable d'étudiants africains.

C'est par des initiatives de cette nature, à intensifier absolument, et grâce à une meilleure maîtrise des TIC, que les peuples africains pourront reconquérir la place qui n'aurait jamais du cessé d'être la leur dans le concert des continents. Voilà pourquoi le concours indispensable des Nations Unies et de nos partenaires au développement est attendu à ce niveau, conformément au vœu exprimé par la Conférence tenue à Dakar, en avril dernier « sur le Partenariat avec le secteur privé pour le financement du NEPAD ».

Il vous souviendra, Monsieur le Président, qu'à l'issue de cette conférence, organisée dans le sillage de Monterrey, l'Afrique a réclamé le soutien massif de la communauté internationale, pour la réalisation d'un certain nombre de projets, dont quelques-uns des plus significatifs sont ainsi déclinés : mise en place de réseaux intranet sous-régionaux et panafricains pour la circulation de l'information audiovisuelle; éducation à distance et mise en valeur des ressources humaines; harmonisation du cadre réglementaire des télécommunications africaines pour faciliter l'investissement étranger; développement des infrastructures et amélioration de la connectivité; promotion des industries culturelles, montage d'unités industrielles de production d'équipements informatiques de télécommunications; institution d'un fonds mondial des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour aider l'Afrique à résorber son déficit numérique.

Dans la perspective du Sommet mondial pour la société de l'information, dont les travaux se tiendront respectivement à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et à Tunis en 2005, il serait de bon augure qu'une rencontre eût lieu, peut-être l'année prochaine et à Dakar, entre d'une part le Président Abdoulaye Wade, Coordonnateur du Programme « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » sur les NTIC, et d'autre part le Président de l'UIT, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les TIC, le Président du Groupe d'études ONU sur les NTIC, le Président du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique, le Président du Groupe d'études sur les opportunités du

numérique, le Haut Représentant du Secrétaire général pour les PMA, ainsi que tous les autres partenaires au développement et instances internationales ou panafricaines intervenant dans ce secteur névralgique.

Le chef de l'État sénégalais ne cesse de le scander : les technologies de l'information et de la communication postulant « une démocratie supérieure dans laquelle tous les peuples avancent à la même vitesse », dans le contexte de la mondialisation et du processus de développement, c'est donc par une démarche cohérente, holistique et volontariste que les Nations Unies pourront relever le gigantesque défi cybernétique, et permettre, à toutes et à tous, riches comme pauvres, de participer activement à cette fascinante aventure du numérique qui laisse déjà poindre la civilisation humaniste du virtuel, à l'aube du XXI^e siècle.

M. Margarian (Arménie) (*parle en anglais*) : Le développement extrêmement rapide des technologies nous a conduits à nous intéresser de plus près à ses immenses possibilités et à prédire l'arrivée de ce que l'on appelle « le village planétaire », « l'économie de l'information », « l'économie du savoir » et « la société de l'information ».

Alors que nous nous engageons dans le troisième millénaire, il est de la plus haute importance de comprendre et d'orienter les mutations fondamentales qui sont provoquées par la révolution de l'information et des communications. Dans le monde actuel, on considère que la productivité et la compétitivité reposent sur la création de nouveaux savoirs et savoir-faire, sur l'accès à l'information et sur le traitement de l'information. Les technologies de l'information, les télécommunications et bien d'autres domaines d'innovation technologique offrent aux pays en développement et aux économies en transition de nouvelles perspectives pour cibler les projets de développement. Il est crucial de remplacer les systèmes bureaucratiques d'organisation et de gestion par de nouvelles formes d'organisation. À cet égard, les pays sans littoral ont particulièrement besoin d'exploiter les possibilités étendues des technologies de l'information et des communications (TIC).

Nous nous accordons tous à dire qu'il est indispensable de réduire le fossé numérique et de mettre les technologies de l'information et des communications au service du développement. Cela nécessite une attention particulière de la part des

Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications, qui témoigne de la volonté de l'ONU de s'attaquer à ces problèmes.

Nous espérons que le Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, permettra de trouver des moyens de réduire le fossé numérique et de faire en sorte que les vastes possibilités offertes par les technologies de l'information soient accessibles à tous. Nous pensons qu'il faut compléter les déclarations et les accords relatifs à l'essor des technologies de l'information par des actions pratiques visant à réduire et à prévenir le fossé numérique. Pour cela, il est nécessaire de s'engager à apporter une aide durable, sur le plan technique et dans le renforcement des capacités, aux pays qui croient fermement en la concurrence et en l'économie de marché.

En décembre 2000, le Gouvernement arménien a déclaré que le développement des technologies de l'information – domaine dans lequel l'Arménie s'est dotée d'un savoir-faire et d'une expertise non négligeables – doit être la première des priorités si l'on veut dynamiser l'économie, créer des emplois et relever le niveau de l'éducation.

Le Gouvernement arménien vient d'ailleurs de lancer un projet novateur de « cybergouvernance ». L'élément phare de ce programme réside dans un système de visa électronique, qui a été introduit en octobre dernier grâce au soutien financier du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement d'Erevan. Désormais, quiconque dans le monde a accès à Internet peut faire une demande de visa en ligne. L'Arménie apparaît ainsi comme l'un des premiers pays du monde à offrir un visa électronique. Il s'agit de la première étape du programme, lequel prévoit la mise en place d'autres services consulaires en ligne. De plus, un projet de loi sur les documents et les signatures électroniques a été élaboré dans le but de promouvoir le cybercommerce en Arménie.

Avec le commerce électronique, il est possible d'améliorer la productivité tant des économies nationales que de l'économie mondiale, car il contribue à accroître le rendement des industries tout en créant de nouveaux secteurs d'activité que nous n'imaginons pas encore. Un grand nombre de parcs technologiques et de puissantes pépinières d'entreprises, qui ont été

mis en place avec l'aide de la Banque mondiale et des communautés arméniennes de par le monde, affichent déjà de bons résultats en Arménie.

De nouveaux cadres juridiques et normes sont en cours de mise en place afin de promouvoir le développement et l'interconnexion des infrastructures nationales de l'information. Le Gouvernement travaille actuellement aux réformes à mettre en oeuvre pour faciliter et favoriser l'essor des technologies de l'information dans le pays. L'un de nos programmes stratégiques vise à préparer les spécialistes de la nouvelle génération. À cet égard, l'Institut des technologies de l'information (ITI), qui vient d'être créé sous l'égide de l'Union européenne dans le cadre du Programme d'assistance technique à la Communauté des États indépendants et à la Géorgie (TACIS), joue un rôle important dans la préparation de spécialistes hautement qualifiés non seulement en Arménie, mais aussi dans les autres pays de la région.

Les TIC sont devenues un facteur de consolidation essentiel pour promouvoir la coopération régionale. L'Arménie constate avec satisfaction que dans de nombreux pays développés il existe une volonté politique de soutenir et d'encourager ce processus. Nous sommes très sensibles aux différentes initiatives que l'Union européenne a prises en vue de favoriser le développement des technologies de l'information dans le sud du Caucase. Ainsi, l'Union européenne a récemment lancé la *Caucasus Information Technology Initiative* (CITI), qui vise à appuyer l'intégration du sud du Caucase dans la communauté planétaire de l'information.

La complexité et l'interdépendance des problèmes du monde actuel remettent en question les solutions et les explications traditionnelles, et exigent une approche totalement nouvelle. Nous pensons que l'utilisation novatrice de ces nouvelles techniques et la création d'approches de coopération permettront d'accélérer le développement et d'enrayer les tendances les plus alarmantes dans différentes régions. La propagation des technologies de l'information et des communications peut contribuer, entre autres choses, à renforcer la confiance ainsi qu'à promouvoir la stabilité et la sécurité dans de nombreuses régions du monde.

Mme Bose (Inde) (parle en anglais) : Le point de l'ordre du jour intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du

développement » revêt une importance capitale pour les pays en développement, dans la mesure où ceux-ci aspirent à tirer profit des technologies de l'information et des communications (TIC) dans leur lutte pour éradiquer la pauvreté et parvenir à une croissance économique durable.

Les TIC, nouveau modèle du XXI^e siècle, peuvent donner naissance à de nouvelles approches de développement, en particulier parce qu'elles permettent de sauter des étapes du développement technologique. Lors du Sommet du Millénaire, nos chefs d'État et de gouvernement ont reconnu les immenses possibilités offertes par les TIC et ils ont convenu de travailler de concert afin que les bienfaits des nouvelles technologies, et surtout des TIC, soient accessibles à tous.

Réduire le fossé numérique, c'est-à-dire la diffusion inégale des TIC, entre les nations et à l'intérieur de chacune d'elles, c'est désormais l'un des objectifs de la planète. Compte tenu du rythme effréné des mutations dans le domaine des TIC, le fossé numérique s'élargit de jour en jour, ce qui montre à quel point il est primordial et extrêmement urgent que la communauté internationale entreprenne une action concertée. Dans le même temps, il est important de parvenir à un consensus, que nous n'avons malheureusement toujours pas atteint, sur la façon dont nous pourrions exploiter au mieux le potentiel des TIC afin de soutenir les efforts des pays en développement visant à améliorer le niveau de vie de leur population.

L'ONU a un rôle capital à jouer pour que les TIC appuient ces efforts déployés par les pays en développement. La tenue de la séance extraordinaire de l'Assemblée générale, en juin dernier, a largement contribué à renforcer la sensibilisation à ce sujet. Le système des Nations Unies a maintenant besoin de travailler sur des programmes concrets qui offrent un appui technique et financier au renforcement des capacités des pays en développement. Le Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC contribue, nous n'en doutons pas, à ce processus.

Le Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra en deux temps – en 2003 en Suisse et en 2005 en Tunisie – devrait axer la réflexion sur la façon d'atteindre les objectifs des TIC au profit de tous. Nous espérons que ce sommet conduira à un consensus mondial sur la manière d'élargir l'accès aux TIC et d'intensifier l'utilisation

des TIC au service du développement, et qu'il permettra d'obtenir, au niveau politique, l'engagement de conduire une action concertée sur la base de l'avantage mutuel. La participation des principaux groupes ainsi que des parties prenantes concernées contribuera grandement à nos efforts en vue de parvenir à l'objectif des TIC pour tous.

En Inde, nous nous sommes fixé pour objectif d'assurer l'accès de tous aux technologies de l'information au niveau national d'ici à 2008, afin que l'homme de la rue, y compris dans les régions les plus reculées du pays, puisse tirer parti des bienfaits de ces technologies. À cette fin, la stratégie de l'Inde consistera à développer les infrastructures des technologies de l'information nécessaires et à renforcer les capacités humaines. Nous comptons, au cours des cinq prochaines années, avoir de 200 à 300 millions d'abonnés au téléphone et de 300 à 400 millions d'utilisateurs de l'Internet. Cela exigera des investissements considérables dans les domaines, entre autres, des câbles à fibres optiques, des fournisseurs de services d'accès à l'Internet, des centres de données Internet et de la téléphonie mobile. Nous nous sommes lancés dans une série d'initiatives à cette fin et nous travaillons avec toutes les parties prenantes et le secteur privé afin de rendre l'accès aux technologies de l'information abordable et convivial.

Certaines des mesures spécifiques mises en place en Inde sont notamment une campagne de sensibilisation massive aux technologies de l'information, l'établissement de kiosques informatiques, la promotion d'une formation à l'informatique dans toutes les écoles et collèges, la mise en place de bibliothèques numériques au plan national et dans chaque État ainsi que la promotion des technologies de l'information au service du développement de l'agriculture et du développement rural intégré, y compris par le biais de villages câblés. Nous sommes également attachés à la cybergouvernance, qui rapproche encore plus les peuples et leurs gouvernements. La première initiative que nous avons prise a été de faire en sorte que tous les départements de l'information des administrations gouvernementales affichent leurs activités sur un site Web. La deuxième a consisté à passer au stade de l'interaction pour obtenir la participation et l'avis des administrés sur les initiatives et les programmes gouvernementaux afin de les améliorer. La troisième, qui est en cours, permet de gérer les transactions entre

le Gouvernement et les administrés par des moyens électroniques.

Le commerce électronique est un autre domaine très important. Les technologies de l'information ont fait tomber les barrières géographiques et ont ainsi ouvert pour les petites et moyennes entreprises de nouvelles possibilités d'élargir leur rayon d'action et de trouver de nouveaux débouchés comme pouvaient auparavant seulement se le permettre les très grandes entreprises. Néanmoins, il faudra régler divers problèmes juridiques afin que ces transactions reposent sur un fondement solide, ainsi que les questions de sécurité.

Les technologies de l'information sont un secteur générateur de revenus qui peut contribuer à la croissance économique d'un pays. En Inde, le secteur des logiciels ainsi que des services informatiques a représenté, pendant l'exercice 2000-2001, un revenu annuel brut de plus de 8,2 milliards de dollars, dont 6,2 milliards de dollars, soit un accroissement de 55 %, en dollars, par rapport à l'année précédente. Le secteur des logiciels représente à l'heure actuelle 2 % de notre produit intérieur brut, et ce chiffre devrait atteindre 7,7 % en 2008. Sa contribution aux exportations représente actuellement 14 % du total et atteindre sans doute 35 % d'ici à 2008. La performance de l'industrie indienne découle de sa qualité et de sa capacité de satisfaire des demandes très pointues. Une enquête auprès des grandes sociétés transnationales révèle qu'une transnationale sur quatre sous-traite ses logiciels essentiels en Inde. Une part prédominante de sociétés en Inde a également reçu une certification au niveau 5 du modèle d'évolution des capacités logicielles du Software Engineering Institute pour leurs normes de qualité élevées en matière de développement de logiciels.

Nous souscrivons au point de vue selon lequel il est nécessaire de valoriser les ressources humaines par l'éducation, notamment l'éducation secondaire et l'enseignement supérieur, afin de pouvoir tirer pleinement parti des TIC. Chacun convient des bienfaits sociaux de l'éducation primaire, qui représente maintenant un objectif à l'échelle planétaire. Dans le monde technologique dans lequel nous vivons aujourd'hui, l'éducation secondaire et l'enseignement supérieur sont devenus tout aussi importants. De même, les centres de formation professionnelle et les instituts d'informatique qui dispensent une formation aux compétences spécifiques qu'exige le marché jouent

un rôle crucial. C'est précisément le développement de ces compétences et de ces capacités qui va attirer les investissements privés, notamment les investissements étrangers directs, ce qui, à son tour, contribuera à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. L'essor du secteur des technologies de l'information en Inde est imputable dans une large mesure à l'existence d'une large réserve de main-d'oeuvre qualifiée. Le secteur de la formation à l'informatique rapporte un revenu annuel brut de l'ordre de 400 millions de dollars et connaît un taux de croissance annuelle se situant aux environs de 40 %. Encore une fois, nous remercions le système des Nations Unies, et notamment ses fonds et programmes, d'avoir fourni une assistance technique ainsi qu'un renforcement des capacités.

Nous reconnaissons l'importance du rôle que peuvent jouer les TIC dans la promotion du développement. Notre propre expérience en témoigne. Néanmoins, les TIC, à elles seules, ne sauraient résoudre tous les problèmes liés à la pauvreté et au sous-développement. Nous sommes d'avis également qu'un dosage judicieux entre l'accent mis sur la fourniture de services de base sur le plan social, éducatif et de santé, et celui mis sur le développement à la fois des industries du brick au click, sont nécessaires dans toute stratégie de développement humain durable et de réduction de la pauvreté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur le point 32 de l'ordre du jour. L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 32 de l'ordre du jour.

Point 42 de l'ordre du jour

Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

Rapport du Secrétaire général

(A/57/227 et Corr.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Sur ce point, le Président de l'Assemblée générale m'a prié d'annoncer qu'il a nommé M. Enrique Manalo, Représentant permanent adjoint des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, facilitateur de la négociation d'un projet de résolution sur ce point.

Mme Reds (Norvège) (*parle en anglais*) : Le VIH/sida est la pire pandémie qu'ait connue l'humanité

au cours de son histoire. Il compromet les efforts de développement. Il remet en question les programmes d'éducation, les systèmes de santé, les pouvoirs publics et l'agriculture – en fait, le tissu entier de la société. Il est en train d'inverser des décennies d'acquis en matière de développement. Un effort extraordinaire sera nécessaire de la part de l'ensemble des partenaires du développement afin d'atteindre l'objectif qui consiste à enrayer et à inverser le VIH/sida ainsi que les autres grandes maladies. Et il y a beaucoup de travail à entreprendre avant 2015 si nous voulons être à la hauteur de nos promesses énoncées dans le Déclaration du Millénaire. Il ne saurait être question ici d'expédier simplement les affaires courantes. Avec l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (S-26/2, annexe), la communauté mondiale a démontré sa volonté d'aller de l'avant. La Déclaration énonce un certain nombre d'objectifs concrets et assortis de délais. Nous savons où nous allons, et nous savons quels instruments utiliser pour lutter contre cette épidémie. Nous devons désormais passer de l'engagement politique aux actes.

La Déclaration d'engagement constitue un cadre et un important instrument de sensibilisation du public à l'épidémie. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès faits dans l'application de la Déclaration (A/57/227) met en lumière les progrès accomplis et les problèmes qui restent à régler.

Il y a des raisons d'être optimiste, en particulier dans les domaines de la gouvernance, du partenariat et de la mobilisation des ressources. De plus en plus de pays adoptent des plans et des stratégies nationales pour lutter contre le VIH/sida. Toutefois, les résultats au niveau des pays ne sont pas satisfaisants. Il y a encore beaucoup à faire avant que les stratégies nationales ne deviennent vraiment multisectorielles. Nombre de pays font état des difficultés qu'ils ont à faire participer à l'action entreprise un large éventail de secteurs. La réponse face au VIH/sida reste encore, dans une large mesure, le fait des ministères de la santé.

Nous encourageons le secrétariat et les parrains de l'ONUSIDA à aider les pays à intégrer les programmes de lutte contre le VIH/sida à leurs stratégies de réduction de la pauvreté et à leurs approches sectorielles. Il est indispensable aussi que toutes les parties prenantes coordonnent leurs activités pour veiller à ce que les efforts menés contre le

VIH/sida au niveau national soient intégrés aux stratégies et plans nationaux.

Il arrive encore trop souvent que les efforts déployés contre le sida relèvent d'interventions de faible envergure. Il faut davantage de programmes globaux menés à l'échelle de tout le pays. Beaucoup de programmes de prévention ont fait la preuve de leur efficacité mais restent encore limités à des zones géographiques restreintes. Le moment est venu de mettre en oeuvre les bonnes pratiques à bien plus grande échelle.

Il semblerait que la raison principale pour laquelle cela n'a pas été fait est l'insuffisance des ressources. Nombre de pays indiquent que le lourd fardeau de la dette les empêche d'allouer des ressources suffisantes à la lutte contre le VIH/sida. Nous encourageons vivement la communauté des donateurs à accélérer son financement de la lutte contre la pandémie, et nous engageons instamment tous les partenaires à veiller à la mise en oeuvre effective de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Les ressources allouées au VIH/sida ont augmenté de 50 % depuis 2001. Cette augmentation est venue des propres allocations budgétaires des pays en développement, des pays donateurs, des allocations multilatérales, de la société civile et des fonds du secteur privé. Mais cela constitue toujours moins d'un tiers des ressources nécessaires pour financer une réponse mondiale au VIH/sida. D'après les estimations de l'ONUSIDA, les besoins annuels se chiffrent à 10,5 milliards de dollars. D'ici à 2007, ce chiffre aura atteint 15 milliards de dollars. Nous encourageons vivement la communauté des donateurs à accroître son financement de la lutte contre la pandémie.

L'un des instruments permettant de réunir les ressources nécessaires est le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Bien que le Fonds ne fasse pas partie du système des Nations Unies, la Norvège encourage celui-ci et le Fonds à poursuivre une collaboration étroite. Le Fonds devrait utiliser les mécanismes et les compétences existants du système des Nations Unies. Les rôles du programme ONUSIDA et du Fonds mondial sont complémentaires et se renforcent mutuellement : l'un fournit des compétences et une assistance technique, tandis que l'autre est uniquement un instrument de financement. La famille des Nations Unies a une grande expérience des pays et des programmes, ce qui sera très utile pour

le Fonds quand il identifiera les programmes prêts à être élargis. Nous sommes également préoccupés par la nécessité pour la famille des Nations Unies de renforcer et de mieux coordonner ses efforts au niveau des pays, en particulier avec les autorités nationales compétentes, surtout après la mise en place du Fonds.

L'éducation et le seul vaccin connu contre le VIH/sida – pour le moment du moins. Le respect du droit à l'information et aux soins en matière de santé génésique est essentiel si nous voulons arrêter la propagation de l'épidémie. L'ignorance fait chaque jour des milliers de morts. Dans la lutte contre le VIH/sida, nous devons abattre le mur du silence et de la dénégation, car les conséquences d'une telle attitude sont devenues trop graves. Les programmes de prévention et de soins souffrent de la discrimination et de la stigmatisation qui entourent l'épidémie. Nous devons nous élever contre cet état de fait.

Le Fonds mondial ne finance pas la recherche-développement. Toutefois, nous nous sommes engagés à intensifier les initiatives mondiales pour mettre au point et utiliser de nouveaux instruments efficaces de prévention tels que des vaccins et des bactéricides.

Nous nous sommes également engagés à mettre en oeuvre des stratégies en vue de créer un environnement favorable aux orphelins et aux autres enfants touchés par le VIH/sida. Mais plus de la moitié des pays qui ont répondu au questionnaire du Secrétaire général n'ont pas les stratégies nécessaires pour faire face au nombre sans cesse croissant d'enfants dont l'épidémie a fait des orphelins. Les pays donateurs et la société civile doivent appuyer les efforts des gouvernements nationaux face à ce grave problème.

Pendant longtemps, la lutte internationale contre le VIH/sida a porté exclusivement sur la prévention. Ce n'est plus le cas. Une partie de ce changement est imputable à la Déclaration adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida au cours de l'été 2001. Dans cette déclaration, il a été reconnu que les soins et les traitements, y compris la thérapie antirétrovirale, sont des instruments essentiels à la campagne mondiale contre le VIH/sida. Il ne fait aucun doute que l'accès à un traitement médical est une exigence légitime. Une réponse efficace face au VIH/sida impose également d'assurer aux personnes déjà infectées l'appui, les soins et les traitements dont elles ont besoin.

Bien que le prix des médicaments contre le VIH/sida ait beaucoup baissé ces dernières années, il reste inabordable pour la plupart des habitants des pays en développement. Nous devons poursuivre nos efforts pour que ces pays aient accès à des médicaments bon marché produits sous licence et que l'industrie pharmaceutique assume sa part de responsabilité. En même temps, il faut renforcer les systèmes locaux de soins de santé afin qu'ils puissent proposer des services sanitaires efficaces et répondre ainsi aux besoins des particuliers, quel que soit l'état de leur sérologie VIH et leur niveau d'infection.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, qui a marqué un tournant important quant à la façon dont nous percevons l'épidémie et dont nous y répondons. Nous avons convenu de stratégies pour lutter contre l'épidémie de VIH/sida. La prochaine étape consistera à traduire nos bonnes intentions en actes. Nous devons veiller à assurer le suivi des divers déclarations et sommets de manière cohérente. Nous encourageons l'Assemblée générale à consacrer une journée entière de la session de l'année prochaine à un débat sur la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de l'Assemblée.

Mme Marzec-Boguslanska (Pologne) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui, au cours de cette séance consacrée à l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Le moment étant venu d'évaluer le résultat de la coordination renforcée et de l'intensification de nos efforts, je me félicite de pouvoir décrire ici les activités menées en Pologne pour concrétiser nos efforts et nos engagements.

En Pologne, la lutte contre le sida relève du programme national pour la prévention du VIH et les soins aux personnes infectées par le VIH/sida. Le Ministère de la santé, sur les avis du mécanisme national de coordination sur le sida et des organisations non gouvernementales, en particulier celles qui participent au programme national, établit le plan national et détermine le cadre d'ensemble de la politique nationale sur le VIH/sida.

La politique nationale est appliquée par l'intermédiaire d'une coopération intersectorielle et de la mise en pratique du plan national. Le Ministre de la

santé procède par l'intermédiaire de son conseiller chargé des questions de sida et de toxicomanie, le Centre national de lutte contre le sida jouant un rôle de chef de file en son nom. Le Centre, qui est un organisme du gouvernement central, coordonne toutes les activités de lutte contre le VIH/sida en Pologne et coopère avec d'autres pays, en particulier avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Le plan national, qui englobe les principaux instruments de prévention et de traitement du VIH/sida, vise essentiellement à prévenir la contamination par le VIH au moyen d'une stratégie fondée sur les connaissances actuelles dans le domaine, sur les droits de l'homme et sur l'apport de soins intégrés par le biais du programme national. L'une des priorités du programme national est de réduire le taux d'infection par le VIH et d'endiguer par conséquent la propagation du VIH en Pologne en éduquant le public, et tout particulièrement les jeunes puisque environ 64 % des séropositifs ont moins de 29 ans, en organisant des activités de prévention au sein des groupes à haut risque de contamination par le VIH, en encourageant la population à se soumettre à des examens de dépistage du VIH, en contrôlant en permanence les normes de sûreté des produits sanguins et de transfusion et en prévenant les maladies opportunistes liées au VIH. Les mesures prises ensuite ciblent en particulier les groupes vulnérables.

Le réseau de dépistage anonyme et confidentiel représente un élément majeur des activités de prévention. Des centres pilotes de dépistage ont été mis sur pied en Pologne dès 1997 et offrent des services de dépistage anonymes, confidentiels et gratuits, ainsi qu'un accompagnement psychologique avant et après le dépistage.

Dans la lutte contre le VIH/sida, la toxicomanie apparaît comme un problème de plus en plus grave. Le traitement de substitution à base de méthadone a d'abord été utilisé dans le cadre d'un projet pilote, mais compte actuellement 11 programmes de ce type, auxquels participent environ 800 personnes.

Pour prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant, les femmes enceintes sont encouragées par les médecins de famille à se soumettre volontairement à un test de dépistage du VIH. Les traitements antirétroviraux sont proposés, depuis qu'ils existent, à toutes les femmes enceintes séropositives. Il existe en la matière un certain nombre de programmes mis en

oeuvre principalement par l'Institut de santé maternelle et infantile, en coopération avec le Centre national de lutte contre le sida et les organisations non gouvernementales. En conséquence, le taux de transmission verticale est tombé de 23 % à 0,3 %.

S'agissant de la prévention du VIH/sida sur les lieux de travail, une étude en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement est en cours afin d'élaborer des directives relatives au VIH/sida et aux droits de l'homme sur les lieux de travail à l'intention des salariés, des employeurs et des institutions de la société civile.

Depuis 1990, tous les patients concernés par le programme national ont accès à un traitement spécialisé. La Pologne compte 14 centres nationaux de soins pour le traitement antisida. En outre, de nombreuses initiatives ont été mises en oeuvre en coopération avec les pays d'Europe orientale.

Il faut également noter qu'une aide psychologique et sociale aux personnes séropositives et à leurs familles est apportée dans le cadre de l'hospitalisation des patients ou bien des thérapies familiales, conjugales, individuelles ou de groupe proposées aux patients qui le désirent. Une attention spéciale est accordée aux enfants séropositifs et à ceux qui vivent dans des familles ayant des problèmes de VIH/sida.

En ce qui concerne la question du VIH/sida et des droits de l'homme, la législation polonaise ne comporte pas de textes ou de réglementations à ce sujet. Malgré les quelques cas de traitement discriminatoire infligé à des personnes séropositives dans les premières années de l'apparition du VIH en Pologne, les pressions sociales n'ont pas conduit à une modification de la loi. Toutefois, parallèlement à la sensibilisation accrue et à la meilleure éducation du public en matière de VIH/sida, il semble exister une plus grande tolérance face aux patients qui subissent moins l'opprobre sur les lieux de travail. Les personnes désireuses de travailler peuvent trouver un emploi dans les organisations non gouvernementales et autres institutions où elles peuvent aider les autres en faisant quelque chose de valorisant. Les séropositifs sont libres de révéler ou non leur situation, et nul n'en est informé sans leur consentement. Il n'y a pas de dépistage obligatoire pour l'inscription dans les écoles, pour le recrutement ou pour les formalités d'immigration ou d'obtention d'un visa.

La politique législative est orientée vers des solutions de prévention de la discrimination à l'égard des personnes séropositives ou malades du sida. Excepté pour les dons de sang, les greffes d'organes et les procédures pénales et sauf ordonnance judiciaire, la loi polonaise ne permet pas que l'on procède à un examen de dépistage du VIH/sida sans l'assentiment de l'intéressé ou contre sa volonté. Les règles de protection des données relatives au VIH/sida exigent que celles-ci soient traitées en stricte confidentialité par les médecins et le personnel hospitalier. Les règlements en vigueur obligent à traiter toute information médicale et officielle comme confidentielle.

Le programme national appuie le principe de la protection intégrale et de la défense des droits de l'homme fondé sur la dignité inaliénable de chaque individu.

La question de la parité hommes-femmes est pleinement prise en compte dans le programme national. Un certain nombre de programmes éducatifs menés dans les écoles s'adressent aux filles et aux garçons. Il existe également un certain nombre d'organisations non gouvernementales venant en aide aux travailleurs du sexe. En outre, les activités de prévention et le matériel pédagogique tiennent compte des besoins des personnes en fonction de leur sexe ou de leur groupe d'âge.

La Pologne participe activement aux efforts déployés par la communauté internationale pour protéger les droits de l'homme dans le contexte du VIH/sida. Depuis le début des années 90, la Pologne présente tous les deux ans à la Commission des droits de l'homme un projet de résolution sur la protection des droits de l'homme dans le contexte du VIH/sida.

Reconnaissant l'importance de la famille, de l'accès des jeunes à l'information, de l'éducation sexuelle, des services d'accompagnement psychologique et des facteurs culturels, religieux et moraux, nos activités s'adressent à l'ensemble de la société et plus particulièrement aux femmes en âge de procréer et aux parents d'adolescents. Des campagnes éducatives sont menées pour responsabiliser les personnes face à leur propre santé et prévenir les situations propices à la contamination. Une attention particulière est accordée aux enfants des écoles et au personnel enseignant. Les questions liées au VIH/sida et aux maladies sexuellement transmissibles sont

intégrées à la formation des enseignants dans le cadre des programmes pédagogiques, des examens et des études de troisième cycle.

Pour terminer, je voudrais dire que l'État fait participer à cette action aussi bien les institutions et organisations centrales et locales que la société civile. La politique législative est orientée vers la recherche de solutions permettant de prévenir toute discrimination contre des personnes porteuses du VIH/sida. Les programmes de prévention de la pandémie sont bien développés en Pologne. Grâce aux mesures préventives, aux traitements médicaux et à l'aide sociale fournis dans le cadre du programme national, la pandémie a été relativement stabilisée. Cependant, la Pologne reconnaît que la région d'Europe centrale et orientale connaît actuellement un taux de contamination très rapide, ce qui pourrait entraîner une propagation rapide de la pandémie dans toute l'Europe.

Le Gouvernement polonais poursuivra ses efforts afin d'intégrer de mieux en mieux les personnes séropositives et les malades du sida à la société civile et de protéger et de défendre leurs droits. Nous sommes prêts à partager l'expérience que nous avons acquise dans la prévention du VIH/sida et d'autres maladies transmissibles avec nos partenaires de la région, pour encourager la coopération intersectorielle et transnationale.

M. Rodriguez Parilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Il y a un peu moins d'un an, nous avons convoqué d'urgence une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner le problème du VIH/sida sous tous ses aspects en vue de coordonner et d'intensifier les activités entreprises aux plans national, régional et international pour lutter contre cette pandémie de manière intégrée. À l'époque, 36,1 millions de personnes vivaient avec le VIH/sida, dont 90 % dans les pays en développement et 75 % en Afrique subsaharienne. Actuellement, 40 millions de personnes sont infectées par le virus, dont 3 millions d'enfants et 28,5 millions vivant en Afrique subsaharienne.

Certes, le VIH/sida touche tous les pays et toutes les personnes, riches ou pauvres, sans distinction, mais il n'en est pas moins vrai qu'elles n'ont pas toutes les mêmes chances de combattre et de prévenir la maladie. C'est là où réside la différence. Aujourd'hui, des millions de personnes meurent du VIH/sida et des

millions continuent d'être infectées par le virus. Plus de 80 % de ces décès ont lieu en Afrique, où la majorité des personnes infectées n'ont pas accès aux médicaments ou aux traitements nécessaires pour combattre la maladie, éviter des maladies opportunistes et soulager leurs souffrances.

Les pays en développement, en particulier en Afrique, ont déployé des efforts considérables pour mettre en place des programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida. Ils ne peuvent cependant pas faire front à la maladie avec leurs ressources limitées, car celles-ci doivent être consacrées au remboursement de la dette extérieure ou à la réalisation du développement durable. L'Afrique dépense aujourd'hui quatre fois plus pour le service de la dette que pour l'éducation et la santé combinées.

Une action mondiale pour lutter contre le sida nécessite des ressources financières. Selon le rapport du Secrétaire général (A/57/227 et Corr.1), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, créé comme mécanisme de mobilisation en ressources additionnelles, n'a attiré jusqu'à présent qu'un peu plus de 2 milliards de dollars d'annonces de contributions et a approuvé pour 616 millions de dollars de subventions pour des programmes réalisés dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire sur une période de cinq ans. Il est évident que la riposte mondiale est bien en deçà de l'objectif de 10 milliards de dollars annuels d'ici à 2005.

La coopération internationale est indispensable. Ce n'est que si les pays en développement reçoivent un traitement différencié, s'ils ont accès aux marchés, si la détérioration des prix des produits de base prend fin, si la dette extérieure est réduite, si l'accès aux technologies leur est garanti, si l'aide publique au développement est accrue et si les ressources financières nécessaires sont mises à leur disposition sans ingérence et sans condition, que l'on pourra dégager les ressources nécessaires pour combattre cette maladie.

Bien que pauvre et soumis à un blocus draconien depuis plus de 40 ans, mon pays a mis au point un programme de lutte contre le VIH/sida qui assure des soins médicaux intégrés aux séropositifs et aux malades – au moyen de médicaments antirétroviraux pour tous et de centres de soins spécialisés lorsque cela est nécessaire – et lutte inlassablement en faveur d'une intégration sociale plus large des malades et

séropositifs qui leur garantisse la plénitude de leurs droits sans discrimination aucune. Des transfusions de sang certifié à 100 % sont également disponibles contre le VIH/sida, l'hépatite et les autres maladies. Les tests de dépistage proposés aux femmes enceintes ont permis de ramener le taux de contamination de la mère à l'enfant à zéro depuis 1997. Nous appliquons en outre une stratégie de prévention et d'éducation à l'intention des groupes vulnérables, des jeunes et de toute la population. Le taux de prévalence du VIH/sida à Cuba est le plus bas des Amériques et l'un des plus bas du monde, soit 0,03 % de la population de 15 à 49 ans.

Bien que Cuba n'ait pas accès à 50 % des nouveaux médicaments produits dans le monde parce qu'ils sont fabriqués par des sociétés pharmaceutiques et des entreprises de matériel médical américains ou des filiales de ces sociétés dans des pays tiers, nous avons endigué l'épidémie et l'espérance de vie a atteint 76 ans, avec un taux de mortalité infantile de 6,2.

Cuba souhaite partager sa modeste expérience. Je répète donc l'offre de mon gouvernement d'aider les peuples africains frères à lutter contre la pandémie du VIH/sida en envoyant 4000 médecins et agents sanitaires pour mettre en place l'infrastructure nécessaire et fournir les médicaments, les ordonnances et le suivi indispensables à la population. Ce personnel pourra former un grand nombre de spécialistes, d'infirmiers et de techniciens de la santé. Cuba propose aussi d'envoyer des professeurs en Afrique pour créer 20 facultés de médecine. Beaucoup d'entre eux pourraient être choisis parmi les 2 359 médecins cubains qui travaillent déjà dans 17 pays d'Afrique dans le cadre du programme intégré de santé. Des milliers de médecins pourraient être formés tous les ans dans ces facultés dans les pays qui en ont le plus besoin.

Je tiens à réitérer cette offre de mettre des médecins, des psychologues et d'autres spécialistes à la disposition de ces pays en vue de fournir conseils et collaboration dans les campagnes de prévention du VIH/sida et d'autres maladies. Nous pouvons fournir gratuitement les équipements et les trousseaux médicaux de diagnostic nécessaires pour les programmes de prévention dans ces 17 pays. Nous offrons gratuitement des traitements antirétroviraux pour 30 000 patients. Nous ne demandons que l'appui des pays industrialisés pour apporter les ressources minimales nécessaires.

M. Atta (Égypte) (*parle en arabe*) : La convocation de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en juin 2001, a marqué un tournant dans les préoccupations de l'Organisation s'agissant du problème du VIH/sida, qui a fait autant de morts depuis 20 ans que la Seconde Guerre mondiale. Nous espérons alors qu'un effort international permettrait aux pays les plus touchés par la maladie de la combattre dans le cadre d'un plan international intégré englobant tous les aspects de la maladie, de la prévention, du soin et des traitements à leurs incidences économiques et sociales. Tels étaient nos espoirs, il y a un an et demi. Aujourd'hui, nous nous réunissons pour examiner ce que le Secrétaire général a à nous faire savoir dans son rapport sur le niveau de concrétisation de ces espoirs.

Le rapport montre que la communauté internationale reste incapable de faire face à la maladie : des programmes de prévention efficaces ne touchent que 20 % des personnes affectées et sur les 34 millions de personnes infectées par le virus, dont 86 % se trouvent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, seules 60 000 personnes reçoivent des médicaments antirétroviraux qui peuvent arrêter ou retarder l'évolution de la maladie.

La statistique la plus inquiétante est celle qui montre que sur 40 millions de personnes infectées par le sida, moins de 10 % reçoivent un traitement des maladies opportunistes qui détruisent l'organisme dépourvu de système immunitaire. Le rapport souligne que les dépenses de lutte contre le sida diminuent au niveau international. Il en ressort que bien que les dépenses consacrées aux programmes de lutte contre le sida aient atteint 2,8 milliards de dollars dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en 2002, les ressources internationales promises au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme depuis sa création n'ont atteint que 2 milliards de dollars environ, soit un tiers seulement du montant requis chaque année. Le rapport indique que le Fonds envisage de financer à concurrence de près de 616 millions de dollars des programmes nationaux au cours des cinq prochaines années. L'analyse de ces statistiques montre que le Conseil d'administration du Fonds n'a accordé que 32 % des montants requis pour financer des programmes nationaux et que les pays ne recevront les fonds non pas immédiatement mais sur une période de cinq ans, alors que 400 millions de dollars sont requis sur une période de deux années.

Cette analyse soulève plusieurs questions. Est-ce que la lenteur du travail du Fonds permettra de faire face à la propagation terrible de la maladie? Est-ce que les ressources ont augmenté ou diminué par rapport à celles fournies à d'autres circuits secondaires qui existaient avant la création du Fonds? Est-ce que la création du Fonds s'est traduite par une augmentation des dépenses internationales pour lutter contre la maladie ou le Fonds est-il simplement une instance chargée de donner une orientation spécifique aux programmes nationaux? Enfin, quel est le rôle du système des Nations Unies dans la lutte contre le sida?

La délégation égyptienne estime qu'il faut mettre un accent plus marqué sur le rôle du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Le statut d'observateur du Programme ONUSIDA au sein du Conseil d'administration du Fonds ne correspond pas à celui d'autres fonds ayant plus d'expérience et un bilan sur le terrain, y compris dans les zones les plus affectées. Ma délégation appuie fermement la conclusion du Secrétaire général selon laquelle la question du VIH/sida devrait être intégrée aux programmes de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement et son appel tendant à accroître substantiellement l'aide aux pays nécessiteux et à promouvoir la recherche en vue d'un traitement. La persistance de ce drame humanitaire et social et les terribles souffrances de dizaines de millions de personnes affectées par le sida représentent des défis pour la conscience humaine. L'humanité reste incapable de mobiliser des ressources pour combattre la maladie. Que la maladie reste sans traitement est regrettable, mais le fait que la plupart des malades ne peuvent pas obtenir les médicaments qui existent est intolérable et cette situation engendre des traumatismes psychologiques. Nous ne pouvons préconiser, d'une part, la mondialisation de l'économie et, d'autre part, la privatisation de la pauvreté et de la maladie.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général de son rapport (A/57/227) concernant ce point de l'ordre du jour et des recommandations qui y figurent.

Au cours des 20 dernières années, le fléau du VIH/sida s'est propagé dans le monde et a causé plus de 40 millions d'infections et plus de 21 millions de décès. L'on estime à 45 millions le nombre de nouveaux cas d'infection entre 2002 et 2010. Le VIH/sida constitue une sérieuse menace pour le développement social, la croissance économique et la

stabilité politique dans le monde et en fait à la sécurité et à la survie de l'humanité.

En tant que crise mondiale, le VIH/sida exige une réponse concertée, et ce, par des mesures au niveau mondial. La prise en charge de l'épidémie du VIH/sida a figuré en bonne place dans les travaux des grandes conférences, y compris le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement social et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

À sa vingt-sixième session extraordinaire consacrée au VIH/sida, l'an dernier, l'Assemblée générale a adopté une Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution S-26/2) définissant les objectifs, les tâches et les responsabilités dans la lutte internationale contre l'épidémie. La Déclaration est devenue un important document qui guide notre combat contre le VIH/sida.

De nombreux pays ont élaboré des stratégies nationales de prévention conformes à la Déclaration. Des organisations internationales, des mécanismes gouvernementaux et la société civile ont adopté une série de mesures positives dans les domaines législatif, de la mobilisation des ressources, de la fourniture accrue de médicaments de prévention et de traitement et d'une sensibilisation accrue de l'opinion publique.

Il convient de relever en particulier que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, créé au début de l'année, a attiré plus de 2 milliards de dollars d'annonces de contributions et a approuvé le décaissement de 616 millions de dollars pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sur les cinq prochaines années. Mais ce chiffre reste très en deçà de l'objectif de 10 milliards de dollars par an d'ici à 2005.

Il reste beaucoup à faire pour combattre le VIH/sida. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, le peu d'efficacité des programmes, l'insuffisance du financement et le manque de fournitures médicales font que les progrès dans la lutte contre l'épidémie sont très insuffisants par rapport à sa progression ininterrompue et à ses ravages croissants. À cet égard, je voudrais faire certaines observations sur la coopération internationale concernant le VIH/sida.

Premièrement, la prévention et le traitement doivent aller de pair dans le cadre d'une lutte efficace contre le VIH/sida. Si la prévention est fondamentale,

le traitement représente la clef. Nous devons donc adopter une approche combinée en faisant des efforts concertés pour réaliser les objectifs fixés et mettre en oeuvre les tâches prévues dans la Déclaration pour la période comprise entre 2003 et 2005. Il faut notamment élaborer des stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida, les intégrer aux plans nationaux de développement et aux programmes d'élimination de la pauvreté; identifier des objectifs clairs; prendre des mesures de prévention et de traitement, de sensibilisation du public et de renforcement des systèmes de soins; et veiller à l'efficacité du suivi et de l'exécution des programmes.

Deuxièmement, nous devons mobiliser des ressources financières et assurer l'accès aux médicaments contre le VIH/sida.

Dans son rapport, le Secrétaire général fait valoir que le financement de la coopération internationale dans la lutte contre le VIH/sida devrait augmenter d'au moins 50 % par an afin d'atteindre d'ici à 2005 l'objectif d'un budget annuel de 10 milliards de dollars, et que seule une infime partie des 40 millions de personnes vivant dans le monde avec le VIH/sida ont accès à un traitement en raison de problèmes de brevet et du coût très élevé des médicaments.

Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées ainsi que ses fonds et programmes de développement, notamment l'ONUSIDA, joueront activement un rôle de premier plan pour accroître la coopération entre les gouvernements et le secteur privé en explorant tant les moyens traditionnels que novateurs de mobiliser des ressources financières et de faire en sorte que les médicaments contre le VIH/sida deviennent largement accessibles afin que les populations touchées des pays en développement y aient accès. Cela contribuera à résoudre de façon efficace un des problèmes majeurs de notre lutte contre le VIH/sida en permettant à ceux qui vivent avec l'épidémie de bénéficier des médicaments qui existent.

Troisièmement, il faut promouvoir la recherche-développement en vue d'enrayer la progression du VIH/sida, car il est essentiel de mettre au point des vaccins pour tenir cette maladie en échec. Nous espérons que cette question recevra l'attention qu'elle mérite et fera partie intégrante de la stratégie mondiale. À cette fin, il est impératif d'accroître l'investissement dans la recherche et d'accélérer la mise au point de

vaccins, de renforcer les capacités de recherche-développement dans tous les pays, notamment ceux en développement et ceux qui ont des taux d'infection élevés, de resserrer la coopération internationale, d'accroître le transfert des technologies pertinentes et de créer des mécanismes en vue d'échanges périodiques.

La lutte contre le VIH/sida a beaucoup retenu l'attention du Gouvernement chinois, qui a formulé et a commencé à mettre au point une stratégie de lutte contre le sida dès 1998. Le budget consacré à la lutte contre le VIH/sida a presque sextuplé en 2001, et il a été investi 1,2 milliard de yuans renminbi pour améliorer les services de collecte et de distribution de sang. En outre, après la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH, l'année dernière, la Chine a convoqué la première conférence nationale à ce sujet et a coparrainé un séminaire régional pour l'Asie et le Pacifique financé par le Fonds mondial. À cette fin, l'ONUSIDA a fourni un grand appui à la Chine, c'est pourquoi nous souhaitons lui exprimer toute notre gratitude.

La Chine a une population immense et la prévention et la maîtrise du VIH/sida y sont donc particulièrement difficiles. Nous sommes disposés à poursuivre notre coopération avec les institutions internationales et les pays concernés dans des domaines comme le financement, la mise au point de projets de prévention et de traitement, l'abaissement du coût des médicaments et une utilisation plus efficace des avantages de la médecine traditionnelle chinoise dans le traitement, tout cela pour contribuer à la lutte contre l'épidémie du sida en Chine et dans le monde.

M. Abdul Ghafor (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

Conscients des graves conséquences sociales et économiques que la pandémie du VIH/sida peut avoir pour chacun des membres de cette Assemblée, nous avons réussi à adopter une Déclaration d'engagement lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida qui s'est tenue en juin dernier. Nos dirigeants se sont engagés à renforcer la coordination et à intensifier les efforts nationaux,

régionaux et internationaux de lutte contre le VIH/sida et ce, de façon généralisée. Nous sommes heureux de constater que ces engagements ont débouché sur un grand nombre d'éléments extrêmement encourageants dans nos efforts constants de lutte contre le VIH/sida.

Au niveau régional, les efforts de l'ANASE ont commencé il y a environ 10 ans, lorsque ses dirigeants se sont retrouvés à Singapour en 1992 pour le quatrième Sommet de l'Association. Le VIH/sida étant considéré comme une menace d'envergure régionale, les dirigeants de l'ANASE ont décidé de coordonner leurs efforts en vue d'enrayer sa propagation. L'ANASE a créé en 1993 un Groupe d'étude sur le sida pour renforcer la coordination ainsi que les capacités régionales et pour s'occuper des questions transfrontières. Avec l'aide de l'Organisation mondiale de la santé, les États membres de l'ANASE ont réussi à mettre au point le Programme régional de cette Association sur la prévention et la maîtrise du VIH/sida pour la période 1995-2000.

Les dirigeants de l'ANASE ont continué à renforcer leur engagement en vue d'intensifier leurs efforts destinés à lutter contre l'épidémie lors du septième Sommet de l'ANASE qui s'est tenu au Brunéi Darussalam en novembre dernier, c'est-à-dire cinq mois après la session extraordinaire. Une Déclaration sur le VIH/sida a été adoptée, et les dirigeants ont également approuvé le deuxième Programme de travail pour la période 2002-2005 afin de mettre en oeuvre les dispositions contenues dans la Déclaration. Tant la Déclaration que le Programme de travail ont été le résultat de consultations approfondies avec les communautés touchées, notamment celles qui vivent avec le VIH/sida. Ils couvrent non seulement le secteur de la santé mais également tous les secteurs affectés par la maladie.

L'épidémie est devenue à présent une priorité nationale et régionale en Asie du Sud-Est. Les pays de l'ANASE continuent d'intensifier leurs efforts, notamment dans les domaines de la mise en place de réseaux régionaux, de l'accès des malades aux médicaments, des groupes mobiles, de la collaboration intersectorielle, de la recherche, de l'amélioration du suivi de la maladie et des programmes d'éducation et de sensibilisation destinés aux jeunes et aux toxicomanes ainsi que dans d'autres domaines encore en vue de réduire la vulnérabilité à l'infection et de freiner sa propagation et de fournir des soins et à un appui aux personnes vivant avec le sida.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que la mise en oeuvre du deuxième Programme de travail de l'ANASE est à présent bien avancée et qu'il a été élaboré un certain nombre d'activités et de projets liés à des actions concertées en vue de rendre plus abordables les médicaments et les réactifs utilisés pour le dépistage, d'intégrer la lutte contre l'épidémie aux programmes de développement, de promouvoir des activités multinationales à l'intention des populations mobiles et de mettre en place le Réseau de référence de l'ANASE pour l'information et la recherche sur le sida.

Nous remercions l'ONUSIDA du soutien précieux et constant dont nos efforts régionaux ont bénéficié. Nous sommes également heureux de voir que des organes du système des Nations Unies comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et d'autres encore, comme l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale, intègrent activement la question du VIH à leurs programmes techniques, de développement et de financement.

Nous comptons resserrer la coopération avec nos partenaires dans le dialogue ainsi qu'avec d'autres institutions internationales aux fins de réaliser nos objectifs communs. En outre, nous nous félicitons de l'organisation de la quinzième Conférence internationale sur le sida, qui aura lieu en Thaïlande du 11 au 16 juillet 2004, et nous nous félicitons de la participation active et des contributions de toutes les parties concernées.

Il est clair que le VIH/sida restera l'un des problèmes socioéconomiques les plus graves que nous aurons à répondre au cours des décennies à venir. Il est donc dans notre intérêt de nous employer à empêcher la propagation de la maladie et de continuer activement notre recherche d'un remède. Dans ce contexte, nous, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), réaffirmons notre engagement de tout faire, au niveau individuel et collectif, pour s'attaquer au VIH/sida et pour encourager une action plus large et une meilleure collaboration des nombreuses parties prenantes dans la lutte contre la pandémie.

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport sur les progrès faits

dans l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida ainsi que pour son engagement personnel dans la lutte contre cette épidémie déjà considérée comme la pire dans l'histoire de l'humanité.

Notre reconnaissance va également au Secrétariat du Programme commun coparrainé de l'ONU sur le VIH/sida (ONUSIDA) et en particulier à son Directeur exécutif.

Ma délégation appuie les recommandations du Secrétaire général contenues dans le rapport s'agissant des efforts que l'ONU doit intensifier pour réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement.

La pandémie de VIH/sida est devenue une crise mondiale qui menace la sécurité et le développement de tous les pays, et pas seulement ceux qui se trouvent dans les régions les plus touchées. Cette situation d'urgence exige une riposte énergique fondée sur l'action collective des pays et articulée autour de la coopération internationale.

Le rapport du Secrétaire général nous présente une réalité brutale : 40 millions de personnes vivent avec le VIH/sida et les statistiques montrent que la situation empire. D'après les informations recueillies par le Programme ONUSIDA, les conséquences sociales et économiques de l'épidémie se font plus cruellement sentir près de 10 ans après l'apparition du VIH dans une région ou un pays donné. Tenant compte des prévisions selon lesquelles 5 millions de nouvelles infections s'ajoutent chaque année, le coût de l'épidémie sera considérable pour le monde même si sa propagation est rapidement endiguée.

En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est, régions où vivent en tout plus de 34 millions de personnes touchées par le VIH/sida – soit 86 % du total mondial –, seulement 60 000 personnes reçoivent un traitement antirétroviral. Si la riposte mondiale au VIH/sida n'est pas substantiellement renforcée, il faut d'après les projections s'attendre à 45 millions de nouveaux cas d'infection entre 2002 et 2010. Si les efforts de prévention possibles étaient augmentés proportionnellement pour relever le défi mondial du VIH/sida, 28 millions de ces nouveaux cas prévus en question pourraient être évités.

Le Programme ONUSIDA nous rappelle également les défis considérables que nous devons surmonter en matière de financement : il faudra passer des 2,8 milliards de dollars qui, d'après les projections,

sont nécessaires à la lutte contre l'épidémie en 2002, à 10,5 milliards par an à partir de 2005 et à 15 milliards de dollars par an à partir de 2007.

Malgré les défis redoutables qui nous attendent à court, moyen et long terme, le rapport du Secrétaire général contient aussi des informations encourageantes. En premier lieu, le rapport fait ressortir que la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida a représenté un tournant dans nos efforts communs pour lutter contre ce fléau mondial. En second lieu, il souligne que des progrès énormes ont été enregistrés ces 16 derniers mois tant dans la mobilisation de ressources humaines et financières que dans l'élaboration de stratégies et de programmes de coopération.

Le Gouvernement du Mexique réaffirme son appui aux objectifs de la Déclaration du Millénaire, au Cadre stratégique pour un leadership mondial sur le VIH/sida, au plan stratégique de lutte contre le VIH/sida et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les renforcer consolidera la sécurité mondiale.

Le Mexique a participé activement à la session extraordinaire sur le VIH/sida. Nous avons présenté des propositions pour faire face aux incidences du sida sur la santé de la femme, pour réduire la vulnérabilité des jeunes à la maladie, pour accorder une attention particulière aux enfants orphelins et pour promouvoir le respect des droits des personnes contaminées afin d'empêcher la discrimination et la stigmatisation.

Pour le Gouvernement mexicain, cette épidémie constitue un grave problème de santé publique de par ses répercussions sociales, économiques et politiques. Ainsi, la lutte contre l'épidémie est une priorité à laquelle doivent s'atteler les secteurs public et privé, les spécialistes et les établissements scolaires, les organisations de la société civile, les particuliers et les collectivités. Sur la base des recommandations formulées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Mexique, à travers le Ministère de la santé, a adopté un programme d'action pour la prévention et la lutte contre le VIH/sida pour la période 2001-2006. Le Gouvernement a donné la priorité aux aspects suivants : premièrement, les stratégies éducatives et les mesures préventives; deuxièmement, les politiques de prévention contre l'infection périnatale par le VIH/sida; troisièmement, l'accès à l'information et aux traitements pour empêcher la transmission périnatale

du VIH/sida et de la syphilis; quatrième, la réduction du coût des médicaments antirétroviraux; cinquièmement, la mise en place de mécanismes pour sanctionner les particuliers, les entreprises et les institutions qui enfreignent les dispositions de la loi mexicaine sur la prévention et la lutte contre le VIH/sida; et, sixièmement, les campagnes de lutte contre la discrimination affectant les personnes contaminées par le virus.

Le Mexique reconnaît l'importance pour la communauté internationale de renforcer et d'intensifier la coopération et l'assistance technique aux pays ayant un taux élevé d'infection et disposant de peu de ressources. Le Mexique appuie donc la coopération multisectorielle, régionale et internationale comme axe fondamental de la riposte mondiale contre la pandémie. Dans ce contexte, nous avons mené en collaboration avec les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes des actions tendant à prévenir et à combattre le VIH/sida. Dans le cadre du programme centraméricain de coopération pour 2001-2002, nous avons intensifié notre collaboration avec les ministères de la santé de la région dans la mise au point d'un projet visant à renforcer la prévention de l'infection et la lutte contre l'épidémie, un accent particulier étant mis sur les populations migrantes.

Par ailleurs, il a été organisé au Mexique en juin 2002 un cours intensif intitulé « VIH/sida : vigilance, prévention et soins » sous l'égide de l'Institut national de la santé publique. À ce cours ont participé des spécialistes de sept pays de la région d'Amérique centrale ainsi que des pays hispanophones et francophones des Caraïbes.

L'élimination du sida est dans l'intérêt du monde entier et le financement et la coopération pour lutter contre ce fléau devraient donc occuper une place privilégiée dans les politiques des organes multilatéraux, des donateurs bilatéraux et des institutions privées.

Pour le Gouvernement du Mexique, la pandémie de sida est une question de sécurité internationale de la plus haute gravité. De la capacité de l'ONU d'y faire face dépend l'avenir immédiat du monde.

M. Singh (Inde) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur les progrès faits dans l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Ce rapport est mesuré, équilibré et instructif.

Le rapport rappelle que la Déclaration d'engagement a fixé « pour la première fois, des objectifs assortis de délais à l'égard desquels les gouvernements et les Nations Unies peuvent devoir rendre des comptes ». L'objet du débat d'aujourd'hui est d'examiner le rapport afin de faire le point des progrès accomplis dans la réalisation des engagements fixés dans la Déclaration afin d'identifier les problèmes et les obstacles et de formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser de nouveaux progrès, notamment des mesures visant à affiner les mécanismes qui servent à mesurer les progrès.

Le rapport du Secrétaire général parvient à la conclusion que, si la riposte mondiale au VIH/sida n'est pas substantiellement renforcée, il faut d'après les projections s'attendre à 45 millions de nouveaux cas d'infection entre 2002 et 2010. Cette conclusion se base sur la constatation que seulement 15 % environ des personnes qui risquent d'être contaminées par le VIH ont accès à un service de protection élémentaire, que dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire seulement 4 % des personnes qui sont admissibles à une thérapie antirétrovirale l'obtiennent et que même la couverture pour la prévention de la transmission mère-enfant n'est que de 10 %.

Selon le rapport, l'engagement politique de mise en application de la Déclaration d'engagement a continué de s'accroître et les dépenses consacrées au VIH/sida dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont augmenté de plus de 50 % rien que cette année. Le rapport signale cependant que la mise en oeuvre des stratégies nationales de lutte contre le sida est lente, essentiellement en raison du manque de ressources. Selon le rapport, 60 000 personnes seulement, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est, reçoivent une thérapie antirétrovirale. Le coût élevé des médicaments antirétroviraux est évoqué comme étant le principal obstacle aux soins. Le rapport indique par ailleurs que le remboursement de la dette a, dans de nombreux cas, empêché les pays d'allouer des ressources suffisantes à la lutte contre le VIH/sida.

La Déclaration d'engagement a affirmé très clairement que le défi que pose le VIH/sida ne peut être relevé qu'avec de nouvelles ressources supplémentaires et soutenues. Cela a conduit à la création d'un Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en vue de financer une

riposte urgente et élargie. Nous sommes heureux que le Fonds ait approuvé pour des projets des subventions totalisant 616 millions de dollars sur les cinq ans à venir. Nous croyons savoir cependant que le Fonds a approuvé en principe des projets qui lui ont paru mériter des subventions et qui nécessiteraient des montants beaucoup plus importants. Le déficit de ressources internationales pour le financement de ces projets est estimé à 2 milliards de dollars pour 2003 et à 4,6 milliards pour 2004.

Il est important, à notre avis, de suivre de près les progrès faits dans la réalisation des engagements que nous avons pris. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de concert avec ses coparrains, a établi des indicateurs de base pour surveiller ces progrès. Ces indicateurs devront mesurer, au niveau des pays, le pourcentage de femmes enceintes contaminées qui reçoivent un traitement complet d'antirétroviraux, le pourcentage de personnes présentant une contamination avancée par le VIH qui reçoivent un traitement antirétroviral en association et le pourcentage de personnes souffrant de maladies sexuellement transmises qui ont été convenablement diagnostiquées, traitées et conseillées. Les indicateurs ne mesureront pas, cependant, l'engagement des pays de fournir une aide internationale au développement pour lutter contre le VIH/sida.

La Déclaration d'engagement sur le VIH/sida n'a pas été adoptée lors d'une réunion du Groupe des 77. Elle a été adoptée par une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et constitue donc un pacte mondial entre tous les États Membres, aussi bien développés qu'en développement. Il ressort clairement du rapport que ce pacte ne sera pas exécuté tant que les engagements n'auront pas été honorés par toutes les parties, qu'il s'agisse des pays développés ou des pays en développement. Pour assurer un suivi conséquent des progrès, nous faisons appel au Programme ONUSIDA pour qu'il affine les mécanismes qu'il se propose d'utiliser à cet effet.

En dépit de ses ressources limitées, l'Inde a assumé le rôle qui lui revient en tant que membre responsable de la communauté internationale. La coopération de l'industrie pharmaceutique a permis de réduire le coût des antirétroviraux de 85 à 90 % dans la plupart des pays en développement. La Déclaration ministérielle adoptée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en novembre 2001, qui a précisé que l'Accord sur les aspects des droits de propriété

intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pouvait et devait être interprété de façon à soutenir le droit des États membres de l'OMC de protéger la santé publique et de favoriser l'accès aux médicaments, représente un certain progrès du côté de nos partenaires de développement. L'Inde travaille à l'heure actuelle à ce qui pourrait bien devenir une contribution importante à la prévention du VIH/sida. Des recherches sont actuellement menées en Inde par des chercheurs indiens ou en collaboration avec d'autres chercheurs pour mettre au point un vaccin. Les percées récentes dans le domaine de la génomique et dans des domaines connexes sont très encourageantes. Nos efforts portent essentiellement sur le sous-type C du virus VIH, qui est prévalent en Inde et dans quelques autres pays en développement. Nous avons déjà, grâce à des recherches biotechnologiques réussies à mettre au point des trousseaux de diagnostic du sida. Deux de ces trousseaux, en particulier, ont donné de bons résultats en Inde et dans beaucoup d'autres pays et nous serions heureux de partager ces technologies avec d'autres.

Je dirai à présent quelques mots sur notre programme national. Depuis 1992, nous avons un plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida. La deuxième phase du programme national de lutte contre le sida a été lancée en 1994; il s'agit d'un programme multisectoriel visant à réduire la propagation de l'infection et à renforcer la capacité de faire face à la propagation à long terme de la maladie. Notre fort engagement politique, indépendant de l'appartenance à tel ou tel parti, est attesté par la création d'un Forum parlementaire pour la prévention du VIH/sida. Plus de 700 organisations non gouvernementales participent à la mise en oeuvre de projets d'intervention qui ciblent les groupes à haut risque. Nous faisons un usage considérable de la presse électronique et de la presse écrite pour diffuser les messages sur le VIH/sida dans toutes les langues du pays. Le système de santé en Inde offre des soins gratuits pour traiter les infections opportunistes chez les séropositifs. Un programme de prévention de la transmission mère-enfant est actuellement mis en oeuvre. Les besoins d'information des adolescents sont pris en compte dans un programme scolaire de formation sur le sida. Outre les programmes de sensibilisation sur la sexualité sans risque, il y a certains programmes qui s'adressent particulièrement aux travailleurs du sexe, aux hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, aux enfants des rues, aux utilisateurs de drogues injectables et aux travailleurs migrants. On s'efforce

particulièrement de préserver la vie privée de ceux qui sont vulnérables au VIH/sida ou qui sont touchés par la maladie. Nous espérons, par ces efforts, atteindre les objectifs nationaux assortis de délais qui vont dans le sens de ceux qui figurent dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida.

Diverses stratégies sont nécessaires pour prévenir l'infection et dispenser les soins que requiert la maladie. Il faut que la communauté internationale tout entière, les pays développés aussi bien que les pays en développement, s'acquittent des engagements souscrits lors de la session extraordinaire consacrée au VIH/sida. Nous devons donc suivre les progrès faits dans la réalisation de ces engagements.

M. Ivanov (Biélorus) (*parle en russe*) : Pour commencer, la délégation du Biélorus souhaite exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport sur la question qui nous est soumise aujourd'hui. Le rapport est une source importante d'informations sur la façon dont la communauté internationale devrait lutter contre la diffusion de la pandémie de VIH/sida afin d'atteindre les objectifs convenus lors de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Biélorus a eu l'honneur de contribuer concrètement à la préparation du rapport du Secrétaire général en fournissant des informations détaillées en réponse au questionnaire sur le sujet.

Avec l'adoption de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, nous avons convenu que la marque de notre succès devrait résider dans une action responsable et coordonnée à tous les niveaux – national, régional et mondial. À cet égard, nous souhaiterions brièvement présenter quelques mesures concrètes entreprises par le Président, le Gouvernement et la société civile du Biélorus en vue de mettre en oeuvre les dispositions des décisions prises lors de la vingt-sixième session extraordinaire.

Concernant les initiatives entreprises, le Biélorus a élaboré un programme d'État pour la prévention de la contamination par le VIH pour la période 2001-2005 ainsi qu'un plan stratégique contenant des mesures prospectives en vue d'empêcher l'extension de l'épidémie entre 2001 et 2003. Ces stratégies prévoient un certain nombre de mesures d'organisation, de mesure juridiques et de mesures de prévention et de réhabilitation pour divers groupes de population hautement vulnérables. Elles comprennent

l'organisation d'activités de prévention de la contamination par le VIH pour les toxicomanes et l'élaboration par les établissements d'enseignement de programmes de promotion d'une vie saine qui tendent notamment à prévenir l'infection par le VIH, à promouvoir l'utilisation de préservatifs chez les jeunes, à diffuser des informations par le biais des institutions qui fournissent une assistance aux personnes atteintes du sida et à élaborer des programmes pour les personnes à haut risque de contamination. Les mesures prises dans ces domaines impliquent la participation des divers secteurs de la société, notamment les organisations non gouvernementales, les ministères et l'administration.

En ce qui concerne les soins, le soutien et le traitement, le programme d'État de prévention du sida prévoit la fourniture gratuite par les hôpitaux de médicaments antirétroviraux aux personnes séropositives ainsi que la distribution de ces médicaments par le réseau de pharmacies. Parallèlement, des études montrent qu'il est actuellement difficile pour notre pays de fournir des thérapies combinées contre le sida, notamment en raison du nombre limité des médicaments autorisés et de leur coût élevé. L'on s'emploie donc à introduire des mécanismes qui rendront possible le développement de la production locale, dans le respect des normes internationales. Afin d'élargir les possibilités de traitement du sida, le Bélarus offre un produit local appelé Zametcit, dont l'utilisation permettra de réduire le coût du traitement et accroîtra le nombre de malades ayant accès aux thérapies. Nous étudions actuellement la possibilité de simplifier la procédure d'enregistrement des préparations antirétrovirales importées, ce qui allongera la liste des médicaments qui peuvent être utilisés.

Concernant le VIH/sida et les droits de l'homme, les droits des personnes atteintes du VIH/sida sont garantis comme ceux de tous les citoyens, ainsi que le prévoit la Constitution du Bélarus. De plus, un corps de textes législatifs traite des différents aspects du problème du VIH/sida. La discrimination est interdite, les intérêts et les droits des personnes atteintes du sida sont garantis, le principe de confidentialité est assuré et les droits et intérêts légitimes des parents sont protégés.

Pour ce qui est de la recherche-développement, nous avons élaboré un système national de suivi de la contamination par le VIH/sida qui repose notamment

sur le contrôle de l'ampleur de l'infection parmi les groupes à risques, et nous avons introduit des systèmes informatisés à cette fin. Les questions liées au VIH/sida sont incluses dans les programmes destinés au personnel médical, et il est dispensé une information spécialisée. Les sociologues qui mènent des recherches sur la question du sida sont formés au moyen de séminaires auxquels participent des consultants internationaux, et les spécialistes qui travaillent avec les groupes à risque sont formés dans le cadre de séminaires et de programmes de formation aux niveaux national et international.

Un des principaux obstacles à l'application de ces mesures au plan national est le manque de ressources et de potentiel technique, et nous partageons pleinement la conclusion du Secrétaire général sur ce point. Bien qu'il prenne ses obligations très au sérieux, le Bélarus n'est pas en mesure d'augmenter de façon significative le volume du financement pour les programmes étatiques correspondants. Cela est dû à la nature de notre économie en transition, qui traverse une période de transformations économiques et sociales difficile. La situation est particulièrement difficile aussi pour notre pays du fait que le problème du VIH/sida n'est pas simplement un problème national mais aussi, dans une mesure considérable, un problème importé. Il est lié très étroitement à des phénomènes dangereux tels que le trafic illégal de drogues et l'immigration illégale. À cet égard nous avons besoin du soutien et de la compréhension de la communauté internationale. Ce soutien nous paraît pleinement justifié dans la mesure où, comme on peut le constater à la lecture du récent rapport du Programme ONUSIDA, la région d'Europe orientale, à laquelle appartient mon pays, est celle où l'infection progresse le plus vite.

Le Bélarus a établi une coopération concrète avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme afin de mobiliser un soutien international en faveur de ses propres efforts. Nous apprécions beaucoup aussi notre interaction avec la Banque mondiale afin de lutter contre la propagation du VIH/sida au Bélarus.

Pour terminer, je voudrais exprimer la conviction de mon pays que le soutien à une approche déterminée, coordonnée et globale pour la lutte contre le VIH/sida permettra de réaliser des progrès en vue d'atteindre les objectifs dont nous sommes convenus.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, s'associent à cette déclaration.

Lors du Sommet du Millénaire, nos chefs d'État et de gouvernement ont pris la décision d'arrêter et d'inverser d'ici à 2015 la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies graves qui affligent l'humanité. Il a été donné suite à cet engagement l'an passé, en juin, lorsque nous nous sommes tous réunis pour la session extraordinaire et avons adopté la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. La Déclaration énumère un certain nombre d'objectifs concrets assortis d'un calendrier précis, qui constituent un important cadre pour notre action dans le combat que le monde mène contre le VIH/sida. Mais, après tout, il ne s'agit que d'une déclaration; notre véritable engagement doit transparaître dans nos actions communes. Nous devons relever le défi gigantesque de traduire notre engagement politique en actes.

Les conséquences de l'épidémie sont alarmantes. En 2001, 5 millions de personnes ont contracté le virus et 3 millions sont mortes du sida. Aujourd'hui, plus de 40 millions d'individus vivent avec le VIH/sida. Cette maladie a un impact majeur – et dans certaines régions, particulièrement en Afrique subsaharienne, un impact dévastateur – sur la vie collective. Elle se propage néanmoins rapidement à d'autres régions du monde, qui, à moins que l'on ne prenne rapidement des mesures, risquent de se voir débordés par l'épidémie. Cette maladie stoppe le développement social et économique; fait des milliers d'orphelins; contribue à la pénurie alimentaire; ralentit la production et fait chuter les niveaux d'éducation.

Il est urgent de renforcer les efforts de lutte contre le VIH/sida. La riposte exigée est plus complexe que pour d'autres maladies. Elle requiert une action à tous les niveaux de la société et non pas uniquement dans le domaine de la santé. Nos efforts de lutte contre le VIH/sida doivent donc faire partie intégrante de notre travail dans tous les domaines – qu'ils aient trait à l'éducation, à l'agriculture, au développement industriel, au commerce, aux droits de l'homme et au

développement social. Il s'agit véritablement d'un problème intersectoriel et il doit être combattu en conséquence.

De nombreux pays ont élaboré des plans et stratégies multisectoriels pour combattre le VIH/sida, mais les ripostes concrètes à l'épidémie demeurent souvent le domaine réservé des ministères de la santé. Cette situation doit changer. L'épidémie doit être combattue par un large éventail de mesures. Les capacités de coordonner une vaste gamme d'initiatives doivent être améliorées. Compte tenu du caractère intersectoriel du problème, de la nécessité de garantir la souveraineté des gouvernements nationaux et d'assurer une bonne coordination et une bonne coopération entre les différents acteurs, toutes les activités menées contre le VIH/sida devraient être intégrées aux programmes nationaux de réduction de la pauvreté, tels que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Le rapport du Secrétaire général insiste, à juste titre, sur l'importance fondamentale de l'impulsion donnée par les dirigeants nationaux dans la lutte contre le VIH/sida. Nous devons parler à haute voix du VIH/sida et faire front contre l'opprobre et la discrimination. L'éducation à la santé sexuelle pour les jeunes fait partie d'une telle attitude franche, tout comme le fait de reconnaître la dimension sexospécifique du VIH/sida et l'importance de l'engagement actif des hommes et des jeunes garçons dans les efforts de prévention. Ce n'est qu'en agissant ainsi que nos efforts obtiendront le maximum de résultats.

La société civile fait aussi partie intégrante de la réponse nationale. Il est impératif que le rôle moteur des dirigeants politiques soit complété par la participation pleine et entière de la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH/sida, ainsi que par celle du secteur privé. Cela se produit déjà dans de nombreux pays. Cependant, à l'échelle mondiale, la participation demeure insuffisante. L'Union européenne aimerait saluer et appuyer le rôle joué par la société civile et la part qu'elle prend dans les efforts de planification, la fourniture des soins, l'assistance aux orphelins et autres groupes vulnérables, et dans la surveillance des violations des droits de l'homme liées au VIH/sida.

L'an passé, les États Membres de l'ONU, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

consacrée au VIH/sida, ont convenu que d'ici à 2005, ils collecteraient au total entre 7 et 10 milliards de dollars par an pour combattre l'épidémie. La création du Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme fournit un important mécanisme financier mondial pour garantir les ressources nécessaires à la lutte contre ces trois maladies. L'Union européenne est déterminée à aider le Fonds mondial à devenir un mécanisme efficace de fourniture d'une aide vitale à ceux qui en ont le plus besoin.

À Monterrey, nous sommes convenus d'accroître les ressources pour le développement – tant les ressources nationales que l'assistance fournie par la communauté internationale – et d'améliorer l'efficacité de l'aide. Cet engagement devrait inclure un ordre de priorité des interventions qui sont connues pour être efficaces dans la lutte contre le VIH/sida. Nous devons augmenter les dépenses en matière de santé et d'éducation si nous voulons atteindre, d'ici à 2015, l'objectif de stopper puis de réduire le taux de propagation du VIH/sida. Une augmentation de l'aide publique au développement et la mise en oeuvre rapide et efficace de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) devront, entre autres choses, viser tout particulièrement le secteur social et contribuer à libérer des ressources nationales pour l'investissement dans le secteur social.

Mais le manque de ressources financières n'est pas le seul obstacle. Les ressources humaines, en particulier au niveau des pays, sont exploitées jusqu'à leurs limites. À vrai dire, nous atteignons maintenant un stade où il nous faut prendre conscience de la mesure où le VIH/sida contribue à éroder les ressources humaines et leurs capacités à riposter à la maladie. L'aide extérieure vient souvent appuyer des initiatives spécifiques et accorde moins d'attention à la tâche redoutable qui consiste à édifier des capacités suffisantes au niveau local pour poursuivre, sur le long terme, ces mêmes initiatives. Cette situation de pénurie des capacités pourrait bien faire que la multiplication réussie des projets pilotes visant à décupler les efforts dans la lutte contre le VIH/sida ne donne, en définitive, pas de résultats durables.

Le système des Nations Unies doit relever ce défi en renforçant la collaboration interinstitutions, surtout sur le terrain, en vue de garantir l'utilisation la plus efficace des ressources. L'efficacité des stratégies de lutte contre le VIH/sida dépend, pour une large part, de

l'amélioration de la coordination et de la cohésion entre tous les acteurs aux niveaux international, régional, national et local. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de l'évaluation qu'est en train de réaliser le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). L'Union européenne attend avec un grand intérêt les discussions qui auront lieu sur les résultats de cette évaluation au sein du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA, qui se tiendra au Portugal en décembre prochain. Des études supplémentaires en vue de renforcer le mandat d'ONUSIDA pourraient être demandées par le Conseil économique et social.

L'Union européenne est disposée à intensifier ses efforts, y compris par l'intermédiaire du système des Nations Unies – et par-dessus tout celui d'ONUSIDA – pour éliminer le fléau du VIH/sida. Nous voudrions souligner l'importance du rôle que joue ONUSIDA dans la coordination de la riposte des Nations Unies au VIH/sida. Nous voudrions réaffirmer l'importance que nous attachons à l'adoption d'une approche améliorée et plus équilibrée pour s'attaquer à toutes les dimensions de l'épidémie. La prévention doit constituer la base de notre réponse. La prévention et les traitements sont fondamentalement complémentaires; les soins, le soutien médical et les traitements sont étroitement liés pour assurer une prévention efficace. Nous insistons sur la nécessité d'élaborer des politiques nationales et sectorielles, ainsi que des programmes, dans lesquels les soins et services de santé en matière de reproduction, les questions de population – y compris celles qui sont centrées sur les adolescents – et les questions sexospécifiques sont tous intégrés. De même, nous insistons sur la nécessité de renforcer les systèmes de soins de santé primaires et les services communautaires.

L'Union européenne s'efforce activement d'améliorer l'accès aux produits pharmaceutiques clefs, d'en réduire le coût et de promouvoir la recherche et le développement de nouveaux biens publics mondiaux pour affronter le VIH/sida. Le Plan d'action de l'Union européenne pour aider les pays en développement à lutter contre les maladies liées à la pauvreté prévoit un éventail complet de mesures concernant trois principales maladies transmissibles, le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, et propose des actions à tous les niveaux, qu'il s'agisse du développement, du commerce et de la recherche afin

d'améliorer les conditions sanitaires et l'accès aux médicaments.

En conclusion, nous estimons, de concert avec le Secrétaire général, que l'ONU est le seul outil dont le monde dispose pour affronter les graves problèmes mondiaux, tels que la lutte contre le VIH/sida. Dans ce contexte, nous voudrions également souligner l'importance que nous accordons à l'initiative prise par le Secrétaire général pour renforcer le système des Nations Unies. Nous devons donc insister sur le fait qu'il est essentiel d'assurer la cohésion entre le suivi de la session extraordinaire sur le VIH/SIDA, de la Déclaration du Millénaire et des autres grandes conférences et grands sommets de l'Organisation. Nous devons également adopter une approche globale

concernant la surveillance et l'évaluation de notre action dans le domaine du VIH/SIDA, et nous devons trouver un moyen de faire participer à nos délibérations l'ensemble des parties prenantes, notamment la société civile.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur de la liste pour cette séance.

La séance est levée à 13 h 5.